

L'EQUIPE DU TRAVAIL VOUS REVIENDRA EN SEPTEMBRE

A moins que des événements d'une importance particulière ne modifient nos projets, LE TRAVAIL ne vous parviendra maintenant qu'au milieu de septembre. Il ne faudrait pas déduire de là que le personnel du journal sera en vacances. Les salariés du journal seront simplement occupés à d'autres fonctions tandis que nos collaborateurs aiguiseront leur crayon (et leur esprit) en vue de la prochaine année syndicale. Nous espérons avoir de bonnes nouvelles à vous annoncer en septembre. Sans être trop indiscrets, disons qu'après l'absence de cet été, nous vous reviendrons peut-être plus souvent. Une chose est certaine et nous pouvons vous l'annoncer tout de suite : LE TRAVAIL publiera deux livraisons en octobre, l'une au début du mois afin de fournir à tous les membres de nos syndicats affiliés le programme détaillé du congrès général de la C.S.N. qui s'ouvrira à Montréal le dimanche 14 octobre; l'autre immédiatement après le congrès, pour fournir un compte rendu détaillé des délibérations. A bientôt et bonnes vacances à tous. - LE TRAVAIL.



Charles HENRI



Raymonde LORRAIN



Jeanne DUVAL



Raynald DROLET



Fernand JOLICOEUR



Magella LEMAY



Jean-Paul LEFEBVRE



Henri PICHETTE
Prêtre, ch.



Pierre VADBONCOEUR



Réal LABELLE



Adrien PLOURDE



Suzanne WILLEMS

LE TRAVAIL CSN

Vol. XXXVIII — No 6

Montréal, Qué., juin 1962

Qui est-ce?



(Cherchez la réponse dans l'une ou l'autre des pages du journal).

À LIRE

Pourquoi les travailleurs devront-ils voter pour votre parti!

Nous avons posé cette question à l'organisation des 4 partis politiques qui participent à la campagne électorale en cours. Nos lecteurs trouveront en pages 8 et 9 les réponses que nous avons reçues ainsi qu'une importante déclaration de Jean Marchand.

En page 5 — Un article de

Jean-Louis Roux

En pages 4 et 5 — Les chroniques du chanoine Henri Pichette, de Jean-Paul Lefebvre, de Pierre Vadboncoeur et de Réal Labelle.

En page 3 — La vérité sur Cuba et sur Fidel Castro

Une interview exclusive du journaliste français Claude Julien



"Les employés d'hôpitaux forment le groupe de travailleurs le plus exploité de la Province. Aussi, peuvent-ils compter sur l'entier appui de la CSN dans les négociations en cours pour les 10 principaux hôpitaux de la métropole." Voilà ce que déclarait le président de la CSN, M. Jean Marchand, à plus de 2,000 employés d'hôpitaux réunis en assemblée à Montréal. Voir notre nouvelle en page 12.



Notre photo illustre la cérémonie d'ouverture, il y a deux ans, de l'un des centres d'achats coopératifs de Winnipeg. 13,000 personnes étaient de la fête. La chronique de l'ami d'Ernest en page 6 commente l'événement.



LE MOIS SUR DEUX COLONNES

La dégringolade qu'a connue la bourse de New-York, et qui a rappelé à plusieurs les jours sombres du "krach" de 1929, a été l'un des événements majeurs de ce mois. Le Canada, avec son économie étroitement liée, et même intégrée à celle des Etats-Unis, aurait infailliblement subi le contre-coup d'une nouvelle crise. Cette débacle toutefois n'aurait pu, même en mettant les choses au pire, avoir l'ampleur de celle de l'année '30. Il y a maintenant déjà un embryon de sécurité sociale; les allocations familiales, les allocations aux chômeurs et l'assurance hospitalisation qui auraient pu pallier la grande misère.

Cette chute des cours, voulue, concertée par les industriels c'était la vengeance de l'United States Steel. Les dirigeants de ce mastodonte sidérurgique avaient mal digéré l'intervention du Président lors du différend de l'acier, au mois d'avril dernier, et surtout son interdiction d'augmenter le prix de leur produit.

La masse des épargnants n'a pas perçu tout de suite les implications politiques de la manœuvre. Il a fallu les éditoriaux des journaux, les déclarations de Ladd Plumley, président de la Chambre de Commerce des Etats-Unis, pour lui faire saisir les dessous de l'affaire. Deux jours après que le mouvement eu été amorcé, plus précisément le 30 mai, la bourse ne jouait plus à la baisse; les petits épargnants, le peuple, faisaient confiance au Président Kennedy.

Tous les industriels n'essayaient cependant pas de tirer vengeance de la vente en masse de leurs titres, certains désiraient ainsi libérer des capitaux nécessaires à l'établissement de nouvelles succursales dans les pays même du Marché commun qu'ils veulent concurrencer sur place.

Le dynamisme et le progrès économique de l'Europe vont sûrement modifier les aspects de l'économie américaine (et canadienne) dans les années futures. Les valeurs de bourse sont gonflées, surévaluées tant aux Etats-Unis qu'ici et il faudrait un fameux coup de barre vers la planification économique pour revaloriser les parts thésaurisées par les épargnants, ou alors les valeurs faciales seront inexorablement grignotées et rajustées aux valeurs réelles, et l'on connaîtra la dévaluation et du même coup l'appauvrissement général.

Je laisse le tout à l'appréciation et aux méditations de M. Diefenbaker.

La campagne électorale bat son plein, si l'on peut dire, car jamais campagne n'a été aussi morne, aussi peu enthousiaste, aussi mollement suivie. Pourtant, tous nos candidats premiers ministres sont des champions. Diefenbaker, champion des droits de l'homme; Pearson, celui de l'emblème national; Thompson, celui de l'entreprise privée et Douglas de la nationalisation socialisante.

Dame chance semble cependant donner à M. Diefenbaker plus d'occasion d'exercer ses talents de comédiens. Un providentiel Chinois se trouve à l'aérodrome où atterrit l'avion de Diefenbaker dans un patelin ontarien. Le premier ministre n'en finit plus de le féliciter, de lui secouer la main de la manière la plus cordiale. Le Chinois, immigrant de fraîche date, n'en est pas revenu. M. Diefenbaker lui avait peut-être parlé français?

Toujours emporté par son avion, et par ses convictions humanitaires, M. Diefenbaker s'est trouvé parmi les Doukhobors, les fils de la liberté. Au milieu de son discours, dans la plaine manitobaine, six femmes se sont entièrement dévêtues en guise de protestation contre les brimades imposées à leurs frères par le gouvernement du défenseur des droits de l'homme. Des policiers, dépourvus d'humour, ont aussitôt emmené les protestataires.

Les autres concurrents en lice continuent à ressasser devant des auditoires différents, leurs sempiternelles anecdotes qui se veulent drôles et qui ne tournent qu'en "farces plates". A croire que seuls les politiciens ont échappé à la vague d'évolution de ces dernières années: de vraies momies peu attrayantes, sentant le camphre des vieux programmes éculés.

La politique municipale, plus proche des problèmes locaux quotidiens sert mieux les intérêts actuels de nos concitoyens. Après en avoir entendu parler pendant une cinquantaine d'années, les Montréalais ont enfin vu donner le premier coup de foreuse de "leur" métro. Cela se passait le 23 mai, à 8 heures du matin, et c'était quelque chose de voir tous ces messieurs du conseil exécutif rassemblés d'aussi bonne heure pour assister aux débuts des travaux. Evidemment, ce n'est pas le premier tronçon long d'un mille et un cinquième qui décongestionnera nos grandes artères. Il ne faut pas être trop optimistes, le bonheur n'est pas pour demain. Ce n'est qu'en 1966, si tout va bien, que 175 millions de voyageurs seront annuellement véhiculés par rames souterraines du nord au sud et de l'est à l'ouest de Montréal.

D'ici là, vous pourrez conserver votre tacot, continuer à vous énerver dans le trafic des heures de pointe et tempêter en toute quiétude contre tous ces chauffards — vous excepté, bien sûr, — qui encombrant la ville.

Suzanne WILLEMS

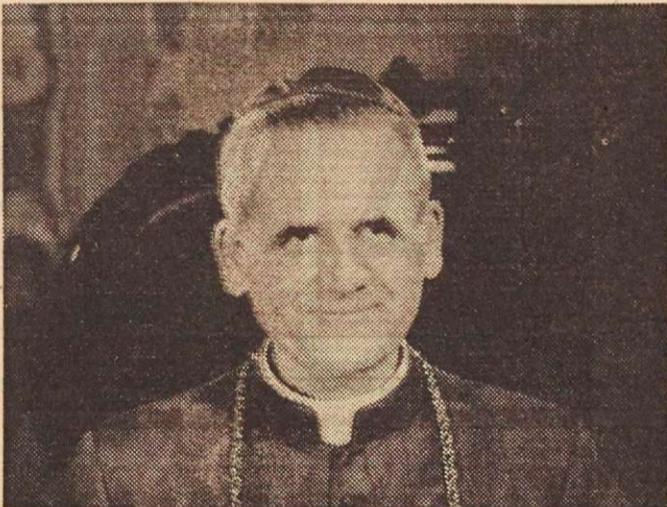
LES VEDETTES DU MOIS

"Une série de lettres pastorales, de sermons et d'allocutions du Cardinal Paul-Emile Léger font actuellement de l'Archevêque de Montréal un des porte-parole les plus autorisés de l'Eglise nord-américaine." Voilà ce que déclarait récemment le R.P. Walter M. Abbott, s.j. en commentant une entrevue que lui avait accordée le Cardinal Léger à l'intention des lecteurs de la revue *America*. Il faut dire cependant que les catholiques du Canada (et les Canadiens en général) n'avaient pas attendu ce témoignage d'un Jésuite américain pour apprécier la sagesse, la clarté et l'envergure des propos du Cardinal Léger. Nous soulignons aujourd'hui trois remarques de Son Eminence à l'interviewer de la revue *America*:

Le respect des autres

"Le pape Pie XII m'a clairement dit que nous observons une bonne tradition dans ce pays quand nous respectons la conscience et les droits des non-catholiques, et que nous sommes dans la ligne de pensée de l'Eglise."

"Je crois avec le cardinal Lercaro, archevêque de Bologne, que notre respect pour la liberté des autres n'est pas une concession suggérée par la prudence mais un développement nouveau de principes qui sont permanents dans notre religion. J'ai réfléchi



un peu à cette question, à la lumière des écrits des Pères. La foi, et ils l'enseignent avec persistance, est un don et il n'est pas bon d'essayer de l'imposer aux autres. Je pense par exemple à cette phrase d'une lettre de Saint-Grégoire le Grand où il dit à ceux qui veulent faire entrer les gens de force dans l'Eglise qu'ils satisfont plus à leur propre volonté qu'à celle de Dieu."

La faim dans le monde

"Je suis convaincu que si seulement le Canada avait une politique d'immigration rationnelle, notre pays pourrait recevoir des centaines de mille immigrants et notre niveau de vie n'en souffrirait pas. Mais les Canadiens persistent à croire que la faim dans le monde n'est qu'une légende racontée par les missionnaires et les grands voyageurs. Quand je considère que l'âge moyen d'un Canadien est de 65 ans et que celui d'un Hindou est seulement de 30, je me demande comment nous pouvons dormir paisiblement. Nous avons besoin de laïcs bien instruits de la doctrine sociale de l'Eglise qui travailleront à rendre l'opinion publique consciente des besoins des autres peuples et verront à ce que le gouvernement leur accorde des soins d'urgence et une assistance technique et accueille ici les immigrants. Nous avons besoin d'hommes qui feront en sorte que notre contribution ne soit pas aussi modeste — ou plutôt insuffisante — qu'elle l'est actuellement."

Jean Marchand élu président du Conseil supérieur du travail

M. Jean Marchand, président de la Confédération des syndicats nationaux, a été élu président du Conseil supérieur du travail.

Il succède à Me Paul Lebel.

Les nouveaux vice-présidents du Conseil supérieur du travail sont: M. W. Mortimer Baker, de la "Dominion Engineering Co.", et M. Réal Cardin, de la section des Relations du travail à l'université Laval.

Me Paul Lebel représentait les économistes; M. Jean Marchand représentera les travailleurs.



M. Martial Laforest, réélu récemment à la présidence du Conseil Central de Shawinigan. M. Laforest, nos lecteurs s'en souviennent sans doute, est aussi vice-président de la C.S.N.



M. Gérard Picard, réélu récemment à la présidence du Conseil Central de Montréal — ainsi qu'à la présidence de la Fédération Nationale de l'Imprimerie et de l'Information (CSN).



M. Jacques Dion, trésorier général de la C.S.N. ... la besogne lui manque moins que jamais; à l'approche du Congrès, il faut songer au budget...

ÉDUCATION 1962

PLESSISVILLE — Plus de 34 responsables qui s'occupent activement de l'éducation dans les différents secteurs de la CSN se sont réunis à Plessisville récemment pour faire le point sur l'avancement du programme de l'éducation dans le mouvement et préparer le programme pour la prochaine année.

Les responsables de l'éducation ont une fois de plus constaté que la classe ouvrière est avide de s'instruire afin de remplir le rôle qu'elle est appelée à jouer au sein de la société, c'est pourquoi un programme d'éducation a été pensé à l'échelon du syndicat, du conseil régional, de la Fédération et de la Confédération des syndicats nationaux.

Une expérience nouvelle

Une expérience a été tentée par MM. Fernand Jolicoeur et Roland Martel, du Service d'éducation de la CSN, alors que ces derniers ont demandé aux délégués des huit régions de former des commissions d'études pour préparer le programme d'éducation pour la prochaine année.

LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL
DE LA
CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur
JEAN-PAUL LEFEBVRE

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des
Syndicats nationaux (C.S.N.)
et imprimé par L'Imprimerie
Populaire Ltée, Montréal.

4 IMPRIMERIE ALLIÉE

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa

Qui est-ce?

SERAIT-CE UN
astronaute américain
qui revient d'un
voyage dans la lune?

La vérité sur CUBA... et sur Fidel Castro

Interview avec Claude Julien, chef des informations étrangères au journal "Le Monde", de Paris.

N.D.L.R. — En inscrivant le titre de cette entrevue, nous n'avons certes pas voulu prétendre que nul ne devrait différer d'opinion avec Claude Julien sur l'appréciation des faits survenus à Cuba au cours des dernières années. Nous voulions cependant attirer l'attention du lecteur sur la valeur particulière du témoignage que nous lui offrons aujourd'hui. Ce témoignage est certainement plus objectif et plus sûr que les reportages dont les agences américaines nous ont inondés.

Claude Julien connaît son métier, il a une longue expérience des hommes, il a visité Cuba à plusieurs reprises; c'est un homme sincère et droit. A l'occasion d'un bref séjour au Canada, il a bien voulu accorder au TRAVAIL une entrevue exclusive, ce dont nous lui sommes reconnaissants. Nous faisant l'interprète du lecteur, comme il est de mise en de telles circonstances, nous avons posé à Claude Julien les quatre questions qui préoccupent le plus les travailleurs du Québec. Voici ses réponses. Nos amis que cette lecture mettrait en appétit et qui voudraient pousser plus avant leur connaissance des problèmes de Cuba pourront se procurer le livre que Claude Julien a consacré à cette question: *La Révolution cubaine*, publié récemment chez Julliard. Ce volume se vend \$3.50 au Canada. Dans le cas où cela excéderait les possibilités de votre budget, vous pourrez consulter la bibliothèque de votre localité.

LE TRAVAIL

1 - A votre avis, Fidel Castro est-il communiste ?

— Contrairement à ce que prétend une propagande sans scrupule, Fidel Castro n'a jamais appartenu au parti communiste. Le sous-directeur de la C.I.A. l'a reconnu, il y a dix-huit mois environ; dans une deposition devant une commission du Sénat des Etats-Unis. Au printemps 1958, un conflit très vif opposait Fidel Castro et les communistes cubains, ceux-ci refusant de coopérer avec lui parce qu'ils le considéraient comme un "aventurier" et un "putschiste". Les communistes n'ont rejoint le maquis que deux mois avant la chute de Batista, lorsqu'ils ont vu que la victoire des fidélistes était inévitable.

La révolution a triomphé le 1er janvier 1959. Pendant quatorze mois, les communistes sont restés dans l'expectative. Au mois de février 1960, M. Mikoyan, de passage à La Havane, a proposé à Fidel Castro de lui vendre du pétrole soviétique, qui a le double avantage d'être moins cher que le pétrole américain et de ne pas être payable en devises. L'offre était alléchante, et les Cubains, pratiquement ruinés par la dictature de Batista, l'ont acceptée. Les raffineries de Cuba (deux américaines et une britannique) ont refusé de traiter le pétrole brut soviétique. Fidel Castro les a nationalisées. En représailles, Washington a réduit de 700,000 tonnes ses achats de sucre à Cuba. Castro a nationalisé d'autres entreprises américaines. Les Etats-Unis ont encore réduit, puis totalement

supprimé leurs importations de sucre cubain. Ils ont enfin jeté l'embargo sur toutes leurs exportations vers Cuba. L'aide économique de l'U.R.S.S. est alors devenue décisive pour assurer la survie de la révolution. A l'intérieur du pays, la position du parti communiste est, de ce fait, devenue plus favorable. Cette période marque un net rapprochement entre fidélistes et communistes, et Fidel Castro lui-même évolue vers certaines idées marxistes.

Mais les communistes cubains ont commis une erreur capitale: ils ont essayé de s'attribuer tous les postes de commande, au détriment des fidélistes. Fidel Castro le leur a reproché violemment dans un grand discours, le 26 mars 1962. Il a chassé plusieurs dirigeants communistes importants, remis en fonction des fidélistes écartés du pouvoir par le P.C.

A mon avis, Fidel Castro accepte, sur le plan économique certaines idées d'origine marxiste, mais il n'est pas pour autant communiste. Il cherche la voie cubaine vers le socialisme, ce qui est tout à fait différent. Et son évolution eut été toute autre si les Etats-Unis l'avaient soutenu... comme ils avaient soutenu l'épouvantable dictature de Batista.



2 - En tant que chrétien, approuvez-vous les méthodes que Castro a utilisées pour relever le niveau de vie de la population cubaine ?

— Je ne vois pas les raisons pour lesquelles un chrétien ne pourrait pas approuver les méthodes de Fidel Castro sur le plan économique. Ce qu'un chrétien ne peut pas approuver, c'est la situation qui existait à Cuba avant la révolution, — et qui existe encore ailleurs en Amérique latine: grandes propriétés foncières aux mains de quelques privilégiés, et une masse de paysans n'ayant pas de terres à cultiver. A Cuba, un quart, un tiers, et parfois la moitié de la superficie des plantations restaient en friche par crainte d'une augmentation de la production de sucre, qui aurait provoqué un effondrement des prix sur les marchés mondiaux. La réforme agraire a permis de cultiver toutes les terres, non pas pour accroître la production de sucre, mais pour diversifier les cultures. Ainsi les ouvriers agricoles, qui ne travaillaient que de janvier à mars pour couper les cannes à sucre, ont maintenant du travail le reste de l'année pour le blé, le riz, les légumes, l'élevage, etc. C'est une situation économiquement plus saine et humainement plus juste.

De même la réforme urbaine (baisse autoritaire des loyers) a supprimé la spéculation sur l'habitat, qui enrichissait les classes bourgeoises au détriment des plus pauvres.

La question que peut se poser un chrétien est celle de l'indemnisation des biens saisis. Mais il faut remarquer que les gran-

QUI EST CLAUDE JULIEN

Chef des Informations étrangères au journal LE MONDE, l'un des journaux les mieux cotés de France, Claude Julien est un ancien dirigeant national de la Jeunesse étudiante chrétienne de France et de l'Association catholique de la Jeunesse française. Longtemps chargé des affaires américaines au journal LE MONDE, il est devenu l'un des meilleurs experts français de la politique américaine et a publié récemment une vaste étude, en deux volumes, sur les Etats-Unis: LE NOUVEAU NOUVEAU-MONDE. Claude Julien a observé dès les premiers jours le mouvement castriste, jusqu'à l'accès au pouvoir de Fidel Castro et depuis lors. Il a visité Cuba en mars et avril 1958 et en février 1960.

des propriétés foncières ou immobilières étaient elles-mêmes le fruit d'une situation injuste: vols, pillages, exactions, spéculations, etc., qu'aucune morale ne peut justifier. Respecter les situations acquises eut été se rendre complice d'une grave injustice.

Pour les entreprises américaines expropriées et nationalisées, il faut bien voir que leurs profits rapatriés compensaient largement les investissements: aucun pays moderne n'accepte chez lui des profits aussi énormes et aussi rapides que ceux des entreprises américaines qui existaient à Cuba.

D'autre part, il est normal et juste que l'exploitation des richesses naturelles d'un pays se fasse au profit du pays lui-même, et non au profit du capital étranger.

Toutefois, il est certain que certaines injustices économiques ont été commises au cours de la révolution. Elles me paraissent bien minimes à côté de l'injustice généralisée qui triomphait auparavant.

Je ne prétends pas qu'un chrétien doit nécessairement approuver ce qu'a fait Fidel Castro. Mais j'affirme:

a) qu'un chrétien ne pouvait pas approuver la structure économique antérieure à la révolution;

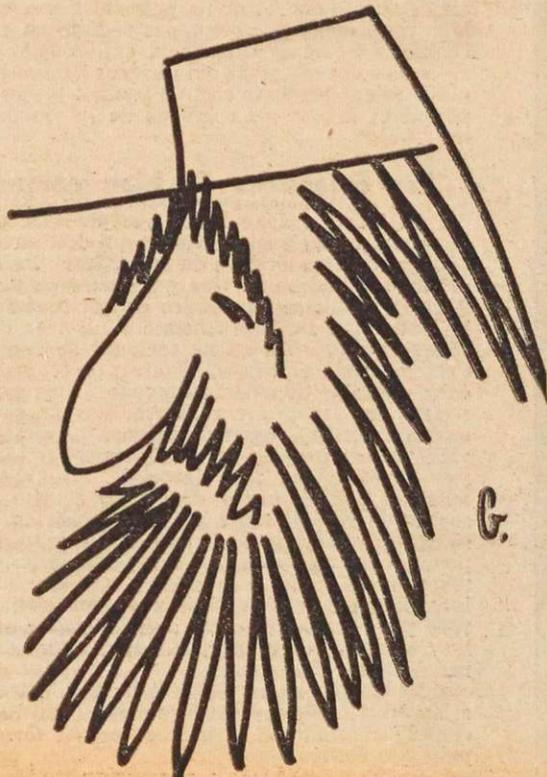
b) que personnellement, en approuvant la révolution cubaine, j'ai conscience d'être en plein accord avec les exigences chrétiennes de justice.

3 - Que pensez-vous de l'attitude des dirigeants de la révolution cubaine à l'endroit du clergé catholique ?

— Pendant 60 ans, l'Eglise catholique à Cuba a centré tous ses efforts sur la bourgeoisie et sur les possédants, dans l'espoir d'atteindre, à travers eux, le peuple cubain. Les paysans n'ont jamais été évangélisés (ni baptême ni mariage religieux, pas d'écoles ou d'églises à la campagne). Aujourd'hui, la bourgeoisie est en exil et les paysans sont le principal soutien du pouvoir révolutionnaire.

Il faut bien comprendre cela pour saisir l'ampleur du conflit. Le clergé s'identifiait la plupart du temps à la classe riche qui a tout perdu dans la révolution. Et la plupart des clercs ont commis l'erreur de rester solidaires de cette classe. En outre, un évêque comme Mgr Boza Masvidal a pu pousser l'incompréhension jusqu'à condamner la révolution en affirmant que l'Eglise approuvait la réforme agraire mais n'admettait pas l'intervention massive de l'Etat dans la marche des affaires économiques. Comme s'il pouvait y avoir réforme sans intervention de l'Etat! Enfin, certains prêtres espagnols, par imprudence ou provocation, sont allés jusqu'à célébrer des messes en l'honneur de Franco. Je connais le cas d'une procession religieuse, dans les rues de La Havane, qui s'est transformée en cortège scandant des slogans politiques. Ce confusionnisme politico-religieux a fourni aux dirigeants révolutionnaires autant d'occasions d'expulser du pays des membres du clergé. D'autres sont partis, abandonnant leur troupeau, sans avoir été expulsés.

(Suite à la page 4)



PLANIFICATION



La chronique
de J.-P. Lefebvre

Je planifie, tu planifies...

Nos lecteurs se souviendront de l'éloge de l'ignorance que faisait, il y a quelques années, un ministre du Gouvernement provincial, par surcroît membre du Conseil de l'Instruction publique. Cette déclaration, qui passera certainement à l'histoire comme l'une des plus grandes bêtises proférées en notre siècle, disait en substance que l'éducation n'avait de valeur que pour les citoyens ayant une fonction "importante" dans la société, et qu'il eût été désastreux pour un chauffeur de taxi d'être bachelier. Plus récemment, un autre ministre, fédéral cette fois, déclarait que le chômage était dû au faible niveau d'instruction des Canadiens et donnait à entendre qu'il n'y aurait pas de chômage si tout le monde était instruit. Constatons combien l'idée d'éducation a fait de chemin en ces derniers temps. Presque trop, aurions-nous tendance à écrire. L'éducation connaît aujourd'hui le sort de toutes les idées nouvelles, ou nouvellement découvertes; on veut en faire à la fois la cause de tous nos maux et le remède universel. La même chose se produit en ce qui concerne une idée encore plus nouvelle, c'est-à-dire plus nouvellement découverte au Canada: la planification. Ses ennemis essaient de ce convaincre et de nous convaincre qu'il s'agit là de communisme tout pur alors que certains propa-

La vérité sur CUBA...

(Suite de la page 3)

Comme catholique, je déplore surtout que les catholiques cubains, à quelques exceptions près, n'aient pas compris que, depuis longtemps, ils faisaient fausse route. Et les catholiques du monde entier sont, hélas! solidaires des tragiques erreurs commises à Cuba. Peut-être aurions-nous pu les aider à rectifier leur orientation avant la révolution. Nous devons en tout cas faire cet effort en faveur des catholiques dans les autres pays d'Amérique latine, pour les aider dès maintenant à affronter la situation pré-révolutionnaire dans laquelle ils se trouvent. Car il y aura d'autres révolutions en Amérique latine. C'est pourquoi il est impossible de camoufler les fautes commises par la plupart des catholiques cubains, qu'ils soient clercs ou laïcs.

4 - Avez-vous pu constater une amélioration du niveau de vie des Cubains depuis la révolution?

— Les couches privilégiées de la population vivent aujourd'hui moins bien qu'avant la révolution. Et cela, essentiellement, à cause de l'embargo économique décrété par les Etats-Unis. Mais les paysans, pour la première fois de leur vie, mangent à leur faim. Si, dans les villes, il manque des lames de rasoir, du savon de toilette, des parfums, des bijoux, etc., les paysans s'en moquent car ils n'en voyaient jamais. En outre, ils ont ce qui n'existait pas avant: des écoles, des instituteurs, des maisons, des vêtements décentes. Et, par dessus tout, ils ont retrouvé leur dignité personnelle.

Les difficultés économiques de Cuba sont pourtant grandes, car l'île, qui faisait tout son commerce avec les Etats-Unis, doit maintenant importer des vivres et des biens d'équipement en provenance du bloc communiste. Et pourtant ce bouleversement économique a amélioré les conditions sociales du peuple cubain. C'est dire l'incroyable injustice à laquelle la révolution a mis un terme.

gandistes de la planification semblent croire qu'il suffira que le Gouvernement décide de tout planifier pour que nos problèmes soient réglés. Les choses ne sont pas si simples.

Pourquoi planifier?

En terminant mes commentaires du mois dernier, je vous avais suggéré une petite définition-maison de la planification. Vous vous en souvenez peut-être: "La préparation et la mise à exécution d'un plan directeur de l'économie. Un tel plan doit comprendre, d'une part, la détermination des objectifs à atteindre et, d'autre part, le choix des instruments appropriés pour y arriver". Si vous voulez bien, nous nous arrêtons pour aujourd'hui au mot "objectifs".

Quels sont donc les objectifs à atteindre dans le cas bien précis de la planification que nous souhaitons pour l'économie de la province de Québec ou du Canada tout entier? En nous posant cette question, nous nous rendons compte, il me semble, que la planification de l'économie suppose une remise en question et sans doute une modification importante de notre mode de vie. Partons du fait indéniable que les ressources à notre disposition sont limitées. Cela est vrai si l'on songe au budget du Gouvernement lui-même qui ne peut pas taxer indéfiniment ni s'endetter indéfiniment; cela reste vrai même si on songe aux ressources de la nation entière, soit en capital humain, soit en matières premières, soit en monnaie.

Le premier geste d'un groupe d'hommes qui aurait pour mission de planifier l'économie du pays serait évidemment de dresser un inventaire des besoins. C'est déjà une tâche assez compliquée mais le geste suivant l'est encore davantage. Tout effort de planification suppose en effet que l'on établit parmi ces besoins un ordre de priorité, puisque les ressources sont limitées. Prenons un exemple concret: tout citoyen du Québec comprendra facilement qu'il est impossible au Gouvernement de la province de dépenser, au cours d'une même année, un milliard de dollars pour l'amélioration du réseau routier et de consacrer un autre milliard à la construction d'édifices universitaires, d'écoles ou d'hôpitaux. Prenons un autre exemple. Supposons que l'on songe à nationaliser toutes les industries qui exploitent les richesses naturelles de la province. Il serait sans doute techniquement impossible de nationaliser, au cours d'une même année, l'électricité, les mines et l'industrie du papier.

Faire un choix

À la base de tout effort de planification, il y a donc un choix à faire. Qui fera ce choix? À première vue, nous serions portés à répondre que c'est là la responsabilité du Gouvernement. En un sens, cela est juste mais, en démocratie, aucun gouvernement ne peut faire fi de l'opinion publique. Le Gouvernement ne pourra réaliser que les objectifs admis ou du moins tolérés par le peuple. La situation idéale est certainement celle qui existe lorsqu'un peuple, éclairé par ses meilleurs cerveaux, revendique et appuie une planification mesurée et humaine de l'économie. Ainsi, pendant longtemps les Canadiens français ont sous-estimé les carrières scientifiques, les fonctions publiques, les métiers d'ingénieurs civils et d'administrateurs. Certes, l'Etat aurait dû stimuler le recrutement de ces professions, mais il ne pouvait le faire seul. Chacun de nous doit aujourd'hui se sentir un peu coupable du fait que notre société n'ait pas pris les moyens nécessaires pour se donner les cadres professionnels qui sont essentiels au progrès d'une économie industrielle comme la nôtre. Nous devons tous nous sentir coupables également du fait que, depuis des années, nous avons accepté que plusieurs milliers de nos concitoyens souffrant de maladies mentales aient été plus ou moins laissés pour compte. Notre société a besoin d'un plus grand nombre de psychiatres pour soigner ces malades mentaux; elle a besoin aussi de réaménager ses hôpitaux psychiatriques. Certes, il s'agit là d'une initiative qui n'est pas très "payante". C'est précisément dans les initiatives comme celles-ci qu'on peut juger de la mentalité d'un peuple et de son gouvernement. Nous nous vantons fort d'être un peuple chrétien mais, en certaines circonstances, nous manquons de belles occasions d'en fournir la preuve.

Le plein emploi

"Seule la planification de notre économie pourrait nous assurer le plein emploi". Cette affirmation pourrait être attribuée à des dizaines de syndicalistes, d'économistes et de chroniqueurs qui ont traité des problèmes de l'emploi et du chômage au cours des dernières années. Dans ce cas particulier, la planification risque d'être une opération douloureuse. Le président de la CSN le rappelait récemment, avec une franchise peu commune, à un groupe de syndiqués de la métropole. Parlant à l'occasion du Congrès du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, M. Marchand affirma que les syndiqués doivent être prêts à faire des sacrifices pour favoriser le développement de notre industrie secondaire et enrayer le chômage qui sévit dans notre pays. L'orateur ne tarda pas à mentionner que les travailleurs n'accepteraient ces sacrifices qu'à la condition qu'ils ne servent pas à augmenter les profits des compagnies, mais contribuent au mieux-être de tous les Canadiens en assurant l'avenir économique de notre pays.

À l'heure où l'Europe développe son Marché commun et où les pays sous-développés deviennent d'importants producteurs de matières premières, le Canada doit certainement songer à faire face à une solide concurrence sur les divers marchés du monde.

En terminant cette chronique pour aujourd'hui, je ne puis que souhaiter, avec tous mes lecteurs, que le gouvernement que les Canadiens se choisiront dans quelques jours soit à la hauteur de la tâche.

Nous nous retrouverons en septembre.

JEAN-PAUL LEFEBVRE

Jean XXIII parle au monde



Les entreprises doivent partager

Introduction

Nous avons déjà souligné que la rémunération du travailleur doit lui permettre "de faire face avec dignité à ses responsabilités familiales et qu'elle doit, en plus, tenir compte de l'apport du travailleur à la production". Il existe un deuxième élément qu'il faut prendre en considération pour déterminer le salaire: c'est la situation économique de l'entreprise.

Situation de l'entreprise

Encore ici, on a fait circuler une grossière erreur au sujet de l'enseignement social de l'Eglise. Cette erreur est une conséquence de la première que nous avons relevée dans l'article précédent. En effet, comme on a cru qu'il suffisait pour satisfaire à la justice de viser un salaire familial, on conclut que l'Eglise n'invoquait la situation économique de l'entreprise que pour les cas où cette dernière ne pourrait pas donner un salaire familial. En d'autres termes, la situation de l'entreprise ne devait être invoquée devant les travailleurs que quand elle était mauvaise de façon à ce qu'ils réduisent leurs salaires même en-dessous du salaire familial. Ainsi, il n'était pas question qu'ils aient droit à leur part de la prospérité d'une entreprise profitable.

Pour l'Eglise, les travailleurs doivent participer proportionnellement à la prospérité de l'entreprise comme ils peuvent être appelés, conjointement avec leur employeur, à partager une situation difficile. Si la prospérité de l'entreprise est due aux efforts combinés des agents de la production, il n'est que juste que chacun en retire sa part; si, par ailleurs, cette prospérité est due à une situation favorable du marché, de quel droit l'employeur se réserverait d'être le seul à en profiter?

Toutes ces erreurs tiennent au refus de considérer le travailleur comme un partenaire, un collaborateur, un égal devant l'économie. On s'imagine qu'il est suffisant de le maintenir en vie, et que le reste ne le regarde pas. Nous voyons comment la mentalité et les structures de l'économie capitaliste ont compromis sérieusement le principe de l'égalité fondamentale des hommes. Il est vrai que depuis Léon XIII, grâce surtout aux efforts du mouvement syndical, les relations du travail se sont améliorées, mais on est loin d'avoir accepté la communauté de responsabilité et le partage des résultats de l'entreprise. C'est pourquoi Jean XXIII éprouve le besoin de rappeler avec insistance qu'il estime "légitime l'aspiration des ouvriers à prendre une part active à la vie des entreprises où ils travaillent... qu'ils puissent faire entendre leur voix, qu'ils ne soient pas réduits au rang de simples exécutants silencieux, entièrement passifs au regard des décisions qui dirigent leur activité, et qu'ils soient présents comme partenaires et co-responsables à tous les échelons de la vie économique".

Les exigences du bien commun

Sa Sainteté Jean XXIII s'arrête tout particulièrement au troisième élément qui doit être regardé dans la rémunération du travailleur: les exigences du bien commun. Une entreprise ne peut établir des politiques de salaire en ignorant le reste. Le Souverain Pontife constate de graves déséquilibres entre les différents secteurs de l'économie. Certains sont favorisés, d'autres sont maintenus dans une situation désavantageuse, c'est pourquoi il faut envisager une redistribution du revenu à des niveaux supérieurs de façon à ce que les travailleurs des secteurs économiquement faibles puissent profiter des plus favorisés. C'est pourquoi aussi au lieu de parler de salaire comme unique source de revenu, Jean XXIII a choisi les expressions "Rémunération, retribution des travailleurs", pour laisser bien entendre que pour de larges secteurs de l'économie le salaire reste une source insuffisante de revenu. D'où une planification s'impose pour permettre entre autre d'établir un meilleur équilibre dans la distribution du revenu global de toute l'économie.

Nous verrons en détail tous les facteurs qui selon Jean XXIII devront être pris en considération dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une telle politique économique.

Henri PICHETTE, ptre ch.

Jean-Louis Roux nous écrit:



*"Ce sera toujours à l'honneur
des travailleurs..."*

S'il est vrai que le travail c'est la liberté, il n'en est pas moins vrai que le syndicalisme assure la liberté et la justice dans le travail. L'association d'individus, dans le but de protéger leurs droits et de défendre leurs intérêts communs, est naturelle. A plus forte raison est-elle nécessaire, pour rétablir l'équilibre, dans un pays où le commerce pose des impératifs jusqu'au parlement et jusque dans les grands organismes d'état. Chez nous, le syndicalisme est le seul rempart qu'on ait élevé contre la dictature de l'argent.

De plus, il est indéniable que le mouvement syndical n'a pas peu contribué au réveil national dans la Province de Québec. Le mouvement syndical, par la voix de ses chefs, a commencé à déboulonner — particulièrement depuis une vingtaine d'années — les faux dieux, qui régnaient en maîtres sur notre Cité, et à démasquer les pratiques et les principes scandaleux sur lesquels s'appuyaient leur règne: démagogie; collusion soupnoise des autorités mises au service des grandes fortunes et des grosses compagnies; hypocrisie; mensonge; étroitesse d'esprit; bêtise; maintien systématique du peuple dans l'ignorance; intérêt général soumis à l'intérêt particulier, etc., toutes choses qu'on avait réussi jusque là à dissimuler sous les fards de la démocratie, du respect dû à l'individu et à la propriété d'autrui, de la morale et de la religion, de la fidélité à nos traditions, de la charité, etc. Ce n'est pas mince mérite, pour le syndicalisme, que d'avoir souvent fourni l'occasion de chocs salutaires ou de les avoir même provoqués, chocs qui ont finalement déclenché le mécanisme de libération qui se déroule en ce moment. Et il est significatif que ce, soit le syndicalisme qui tente de déclencher un mécanisme semblable dans l'Espagne de Franco. A moins qu'il ne soit trahi, le syndicalisme se porte toujours à la défense des libertés, quelle que soit la couleur de la dictature qui les entrave.

Enfin, dans une société où il n'y a pas vraiment d'opposition de classes, mais où existe un cloisonnement, favorisé jusqu'ici par notre système d'éducation, il est essentiel que soit créé un lieu où tombent les cloisons, où les hommes — quel que soit leur degré d'instruction — se connaissent et se côtoient. Il n'y a vraiment que dans les syndicats qu'on ait tenté une telle fraternisation.

Je ne peux terminer sans souligner que le syndicalisme n'appartient pas qu'aux travailleurs. Longtemps regardé de haut par ceux qu'on appelle les intellectuels, il a maintenant suffisamment prouvé son utilité et sa nécessité pour les fonctionnaires, les employés, les artistes et les professionnels de toutes catégories, pour qu'il soit devenu l'affaire de tout le monde. Mais ce sera toujours à l'honneur des travailleurs que d'avoir su, les premiers, imposer le syndicalisme dans le monde entier.

Jean-Louis Roux.

**Le prochain congrès
général de la C. S. N.**

aura lieu

A MONTREAL

(Hôtel Mont-Royal)

du 14 au 20 octobre 1962



Par
Réal LABELLE

IMPORTANTE VICTOIRE DES travailleurs en construction de Sherbrooke et région

**L'Exaspération des travailleurs peut
conduire à la grève**

Les travailleurs en bâtiment des Cantons de l'Est ont mis fin à leur grève, le jeudi 24 mai, à midi. Elle durait depuis le 12 avril, soit depuis 42 jours.

Comme toute grève, elle n'a pas été décidée à la légère, ni par un petit groupe de travailleurs mécontents. Elle fut l'expression collective de près de 2,000 travailleurs dégoûtés, exaspérés par le comportement cavalier et empreint d'irresponsabilité, de mauvaise foi de la part de l'Association patronale.

Un bref historique démontrera clairement que la grève, en pareilles circonstances, ne pouvait être que l'aboutissement normal.

La convention préliminaire au décret se terminait le 30 septembre 1961. Elle prévoyait que les parties pouvaient commencer les négociations 6 mois avant afin d'éviter tout délai qui, dans la construction, cause toujours un préjudice étant donné que le principe de rétroactivité n'est pas encore accepté. Le 21 mai 1961, le Conseil des Métiers informe l'Association patronale de son intention d'apporter des amendements et lui transmet ces amendements qui sont les suivants :

1) Sécurité syndicale :

Atelier fermé — Retenue syndicale

Cette demande était bien légitime; le principe de la sécurité syndicale est un principe admis dans l'industrie en général et même dans l'industrie de la construction pour l'avoir obtenu un peu partout à travers la Province. Raison de plus, cette demande n'entraîne pas comme une condition monétaire.

2) Heures de travail :

Réduction de la semaine de travail de 45 heures à 40 heures avec pleine compensation. Cette demande était la plus importante pour les travailleurs. Depuis déjà 6 ans qu'ils la formulaient. Les travailleurs de l'industrie en général au Canada, dans la Province de Québec et même dans les Cantons de l'Est, jouissent déjà de cet avantage. Les plombiers des Cantons de l'Est jouissaient de ces heures de travail depuis déjà 7 années. Pour les travailleurs de la construction, cette demande était bien motivée.

3) 4% de vacances au lieu de 2%

Demande qui fut générale dans l'industrie du bâtiment depuis 3 ans déjà.

4) Salaires

\$0.25 d'augmentation à compter du 1er octobre 1961, le tout pour un contrat de 2 années.

Au cours d'avril et mai, les parties ne peuvent se rencontrer qu'à trois reprises et pour ne discuter que de la sécurité syndicale. Déjà les agents négociateurs syndicaux eurent l'occasion de se rendre compte que l'on voulait étirer les négociations. Le 9 août, l'Association patronale commença à négocier. Elle fit des compromis, retira ce qu'elle avait offert, suivant l'attitude du Comité de négociations syndical. Les 13 septembre et 23 octobre, elle maintient sa même attitude ouvrant et fermant la porte avant que le Comité de négociations syndical puisse y mettre le pied. Il y eut alors rupture des négociations directes et 600 travailleurs réunis en assemblée prièrent le Ministre du Travail d'intervenir. Le 7 novembre, il y eut une première séance de conciliation. LE 9 NOVEMBRE, DEVANT LE CONCILIATEUR DESIGNÉ PAR LE MINISTRE, M. JACQUES GUILBAULT, LES DEUX COMITÉS DE NEGOCIATIONS (PATRONAL ET SYNDICAL) TOMBENT D'ACCORD POUR RECOMMANDER A LEURS MEMBRES UN REGLEMENT QUI AVAIT ETE SUGGERE PAR LE CONCILIATEUR. Le Comité de négociations syndical est fidèle à sa parole et fait ratifier, par l'assemblée générale de ses membres, le projet d'entente élaboré devant le conciliateur. De son côté, le Comité de négociations patronal, non seulement n'a pas réussi à faire accepter ce projet, mais quelques-uns de ses membres déclarent ouvertement qu'ils feraient l'impossible pour qu'il ne soit pas ratifié par l'assemblée générale patronale. Le 22 novembre, les parties se retrouvent devant le Ministre du Travail. Aucun changement si ce n'est que le Comité patronal fait un compromis inférieur à celui accepté par les 2 comités devant le conciliateur.

Il y a alors rupture définitive; les travailleurs hésitent parce qu'ils sont à la période des fêtes. Il y a nouvelle tentative de reprendre les négociations de la part du Conseil. Le 6 mars 1962, les parties se retrouvent devant le sous-ministre et c'est la même attitude de la part de l'Association patronale. Ce qu'elle accepte un jour, le lendemain elle nie l'avoir accepté et tente d'inclure dans la convention des conditions rétrogrades. Le 12 avril, les travailleurs ont décidé que leur pa-

tience était à bout. En l'espace d'une journée et demie, près de 500 chantiers de construction, dans un rayon de 75 milles, sont fermés et le demeurent jusqu'au 24 mai.

Près de 2 semaines après l'arrêt de travail, l'Association patronale convoque (non en justes noces!) avec l'Internationale. LE 27 AVRIL, LE COMITE PATRONAL S'ENTEND AVEC LES REPRESENTANTS SYNDICAUX DIRIGES PAR LE SECRETAIRE DE LA C.S.N. SUR UN NOUVEAU PROJET D'ENTENTE. LES 2 PARTIES SIGNENT CE PROJET ET S'ENGAGENT A LE RECOMMANDER A LEURS MEMBRES. ENCORE UNE FOIS, LE SYNDICAT TIENT SA PAROLE, MAIS LE COMITE DE NEGOCIATIONS PATRONAL N'A PAS REUSSI A FAIRE RATIFIER LE PROJET. AU LIEU DE DEFENDRE L'ENTENTE INTERVENUE, LES MEMBRES DU COMITE PATRONAL SE SONT SIMPLEMENT SOLIDARISES AVEC LES OPPOSANTS POUR REJETER LE PROJET DE CONVENTION.

Le 4 mai dernier, devant la tournure des événements, le Ministre du Travail juge à propos de convoquer les 2 parties afin de trouver une solution au différend. Encore une fois, l'Association patronale a manifesté son mépris à l'endroit de tous ceux qui étaient sincèrement intéressés à régler la grève. Elle a refusé d'envoyer des représentants et le syndicat s'est trouvé seul devant le ministre.

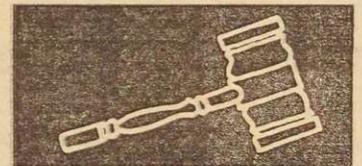
Il paraît donc évident que l'Association des Constructeurs de Sherbrooke ne voulait pas régler la grève et elle a démontré une volonté inqualifiable d'affamer les travailleurs afin de pouvoir mieux leur imposer des conditions qu'elle voulait établir intégralement. Pareille attitude était donc provocante et constituait en elle-même la négation de toute responsabilité sociale. Les événements depuis vous sont connus.

LES CONDITIONS DU REGLEMENT DE LA GREVE CONSTITUENT POUR LES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION DES CANTONS DE L'EST UNE IMPORTANTE VICTOIRE.

Disons, tout d'abord, que la grève de la construction de Sherbrooke a démontré pour la troisième fois en l'espace de 6 mois que les travailleurs en construction doivent être traités comme tous les autres travailleurs; qu'ils ont des droits

(Suite à la page 14)

CE QUE DIT



LA LOI

Le bout de l'oreille

Une certaine grève ne fait pas l'affaire des compagnies de camionnage, bel et bien paralysées par l'action des travailleurs. Je n'ai pas à analyser le mérite de cette grève et je déteste d'ailleurs les gens un peu trop prompts à intervenir dans les conflits de ce genre par de belles généralités inopportunes sur ce qu'ils appellent un peu facilement le "bien commun", le caractère "essentiel" de certains services, ou encore la réputation du syndicat en cause. Quand des ouvriers luttent, ce n'est pas le moment d'ouvrir des procès.

Cela n'a pas paru évident à un ministre du cabinet provincial, qui s'est lancé l'autre jour dans une dénonciation en règle de la partie syndicale.

Je n'aime pas ce genre de choses; cela me rappelle des souvenirs d'une autre époque.

Je me demande ce que cette sortie du ministre venait faire. Pourquoi cette soudaine et virulente attaque, à un moment où la grève doit commencer d'incommoder très sérieusement les employeurs? Outre que je trouve suspecte pareille intervention, doit-on s'attendre que l'Etat va maintenant s'immiscer dans les conflits privés et faire peser le poids du prestige gouvernemental sur des affaires dans lesquelles le monde syndical tout entier tient farouchement à sa liberté d'action? Qu'est-ce qui autorise un ministre, qui n'est même pas d'ailleurs le ministre du Travail, à s'interposer violemment dans un conflit en faveur d'une des parties? Qu'est-ce qui l'autorise surtout à porter un jugement public sur des faits qui, fussent-ils démontrés, ne relèveraient pas du tout de la compétence du pouvoir exécutif mais bien de celle du pouvoir judiciaire? Qu'est-ce que cette démocratie où les pouvoirs soudain cessent d'être autonomes?

C'est un accident? Peut-être, mais qui rappelle trop les procédés de M. Smallwood ou les incursions de feu Duplessis dans les plates-bandes du judiciaire. Nous ne marchons pas. Les prétextes ou les raisons invoqués n'y changent rien. Laisser passer cet événement sous silence équivaldrait pour nous, non seulement à traverser moralement une ligne de piquetage, mais à permettre que l'Etat s'attribue des droits qui ne lui appartiennent pas de s'associer au pouvoir des grandes entreprises pour prêter à celles-ci, quand elles sont aux abois dans une grève, la puissance publique elle-même, appliquée avec des moyens que la démocratie ne tolère pas. Cette intervention fait revivre vingt années d'abus constants: Il ne faudrait pas que le pouvoir se figure que cela va être de nouveau supporté.

Pierre VADBONCOEUR

Notre photo illustre le département des viandes de l'un des deux magasins d'alimentation de la Coopérative Red River, à Winnipeg.

Dans ses prochaines livraisons, **Le Travail** se fera un plaisir de faire connaître à ses lecteurs certaines réalisations, déjà imposantes, que l'on trouve dans la Province de Québec, dans le secteur des coopératives de consommation.



La chronique de l'ami d'Ernest

MONTREAL, WINNIPEG, OU QUEBEC ?

La photo que nous reproduisons en page couverture de la présente livraison représente l'un des Centres d'achats qui appartient aux 11,000 coopérateurs de la ville de Winnipeg. Ces coopérateurs sont groupés dans une société coopérative, la Red River Cooperative, dont le chiffre d'affaires pour la présente année s'élèvera à plus de 3-1/2 millions de dollars. Une tournée rapide des établissements de la Coopérative de Winnipeg nous a permis de nous rendre compte que celle-ci possède deux vastes magasins d'alimentation, deux ferronneries où l'on vend également des accessoires électriques, deux pharmacies, deux centres de distribution pour l'huile à chauffage et les approvisionnements de la ferme, deux stations de service et une boulangerie. Cette visite, je l'admets, m'avait enthousiasmé. A mon retour à Montréal, je m'empressai de communiquer mes impressions à Ernest. Sa réponse ne se fit pas attendre: "Pourquoi diable nous donnerions-nous la peine de construire des magasins coopératifs alors que dans toutes nos grandes villes nous possédons un réseau de magasins d'alimentation parfaitement équipés et qui nous offrent tous les produits que nous pouvons désirer. De plus, je doute qu'ayant bien longtemps les coopératives aient la puissance nécessaire pour vendre meilleur marché que les grandes chaînes de magasins." Ernest reste donc à convaincre des bienfaits du mouvement coopératif dans le domaine de la consommation. J'ai d'ailleurs l'impression qu'il n'est pas le seul, mais ceci ne veut pas dire qu'il ait raison. Aux arguments qu'il a mentionnés, je répondrais ce que je fis d'ailleurs, vous pouvez en être assurés, en disant que là n'est pas la question. Il s'agit à mon avis de savoir si les consommateurs sont satisfaits d'assister à une concentration de plus en plus grande du commerce de l'alimentation aux mains de quelques entrepreneurs dont l'audace et l'initiative ne font pas de doute. Dans ces conditions, n'est-on pas justifié de craindre l'établissement d'un véritable monopole, c'est-à-dire le contrôle presque absolu du commerce des produits alimentaires par quelques distributeurs géants. Il ne fait pas de doute, à mon avis, que ce serait là un danger considérable pour le portemonnaie des consommateurs et aussi pour leur liberté de choix en ce qui concerne les produits qu'ils préfèrent.

A elle seule, la raison que je viens de mentionner m'apparaîtrait suffisante pour justifier les consommateurs du

Québec de se grouper dans un vaste mouvement de coopératives de consommation. Il ne s'agirait d'ailleurs pas de partir de zéro puisque déjà, dans notre milieu, les coopératives de consommation ont connu un certain développement. Il faut cependant admettre d'ajouter que leurs succès se situent surtout, jusqu'à date, dans les municipalités de petite ou moyenne dimension.

Rêve ou réalité

Comme nos lecteurs le savent sans doute, les coopératives agricoles sont chez nous beaucoup plus puissantes que les coopératives de consommation. A certains points de vue, ceci facilite grandement les choses. Ainsi, si les consommateurs du Québec décidaient un bon matin de faire vraiment confiance à la formule coopérative et de construire à travers la province un véritable réseau de magasins du peuple, propriétés communes de tous les sociétaires coopérateurs, ce mouvement de consommateurs serait ainsi en excellente posture pour établir un lien solide avec les coopératives agricoles qui manipulent déjà une portion importante des produits de la ferme. Ainsi, au cycle capitaliste, les coopérateurs répondraient en établissant parallèlement un cycle coopératif de l'économie de l'alimentation. De cette façon, les consommateurs seraient certainement protégés tant en ce qui concerne la qualité et le prix des produits qu'en ce qui concerne les méthodes de commerce et les abus de toutes sortes que l'on y trouve aujourd'hui. Il apparaît indiscutable à tout être raisonnable que la folie des timbres-primés et de toutes les formes analogues d'attrape-nigauds ne cessera que le jour où des consommateurs bien organisés décideront de mettre définitivement de côté ces folichonneries pour rétablir le commerce sur des bases rationnelles. Lorsqu'on achète une boîte de savon, on n'a pas nécessairement besoin d'une brosse à dents ou d'un verre, et quand on va à la pharmacie acheter des remèdes pour les enfants, ce n'est certes pas dans l'intention de gagner un plat de vaiselle.

Je n'ai pas eu le temps, l'autre jour, d'exposer mon deuxième argument à Ernest puisque nous avons dû nous quitter. Il y répondra peut-être. Ernest est un têtù. Si par hasard quelques lecteurs voulaient sur ce point nous adresser leur opinion, cela serait grandement utile pour notre tribune libre. Pourquoi, me direz-vous, ne publierai-je pas l'opinion d'Ernest? Ah! c'est que ce pauvre garçon est aussi timide que têtù. Il mentionne bien volontiers ses objections à l'occasion d'une conversation privée mais jamais il n'oserait les écrire et encore moins les signer. Ernest n'est pas du bois duquel on fait des coopérateurs ni des syndiqués, d'ailleurs. Pourtant, ce n'est pas non plus un "scab". Si vous voulez bien, nous en reparlerons.

L'ami d'Ernest

Qui est-ce?

Serait-ce un président de syndicat qui se réjouit de voir 75% des membres prendre part à une assemblée générale ?

LISEZ
ET
FAITES
LIRE
LE TRAVAIL

Avez-vous participé à nos concours ce mois-ci? Il est encore temps. Vous les trouverez en page 13.

Trois maux... de tête

DETTES, CRÉDIT, COLPORTEURS

par ANDRÉ LAURIN



N.D.L.R. — Nous avons demandé à notre collaborateur André Laurin de nous dire pourquoi il s'intéressait aux problèmes de budget familial et d'achats à crédit. Sa réponse ne manque pas d'intérêt.

A vingt-trois ans, alors que j'étais sans expérience de la vie, j'ai élu domicile dans la banlieue la plus pauvre de Québec, soit Val St-Michel. Durant cinq années consécutives, j'ai opéré une ferme d'élevage. Dès mon arrivée dans cette localité, sans que je le sache, mon nom apparaissait pour devenir commissaire d'école. Dans notre siècle de contraste, et à quelques milles de Québec, j'ai hérité de deux écoles du XVIe siècle. Une était légèrement passable alors que l'autre n'avait ni eau courante et, pour toilette, une fosse sceptique. Je me suis donc vivement intéressé aux problèmes de ces travailleurs et avec l'aide de tous, une école ultra-moderne de cinq classes est devenue réalité. J'ai également fondé une caisse scolaire des plus florissantes. Nous avons reçu à deux reprises la visite de M. Jos. Turmel, de la Fédération des Caisses. Cette réussite dans un milieu si pauvre l'avait bouleversé. Tous les élèves sans exception, sauf ceux de la première année, faisaient leurs bordereaux de dépôts. A partir de la troisième année, ils tenaient eux-mêmes toute la comptabilité scolaire et balançaient eux-mêmes la feuille de dépôt. La première année, nous avions fini avec un actif de \$225. La deuxième année, les dépôts s'élevaient à un peu plus de \$500. Par cette propagande de la caisse scolaire, il était fréquent que l'on vienne me consulter sur tous les problèmes. C'est ainsi que né d'une famille bourgeoise, j'ai été plongé malgré moi dans la misère des travailleurs.

A 28 ans, ayant été atteint par une grave maladie, j'ai dû renoncer à mon métier pour me verser dans le patronat, et après sept ans d'expérience, dans ce domaine, le hasard m'a ramené parmi les travailleurs.

A. L.

La plupart d'entre vous qui avez des dettes, le premier pas à accomplir est de vous enregistrer au dépôt volontaire. Mais qu'est-ce donc que le dépôt volontaire? Autrefois existait une loi que l'on appelait Loi Lacombe. Aujourd'hui, cette loi n'existe plus et a été remplacée par la loi dite du "Dépôt Volontaire". Mais vous allez tous me répondre: c'est une honte publique d'aller au dépôt volontaire. Ecoutez-moi bien. Autrefois, nos parents nous cachaient l'histoire de nos origines et tout à coup il a été découvert qu'il n'y avait rien de honteux à cela. Voilà que pères et mères se sont mis à instruire tout naturellement filles et garçons. Pour le dépôt volontaire, c'est la même chose. Il a enfin été découvert qu'il n'y avait rien de honteux à cela et qu'au contraire, c'était une preuve de bonne foi et d'intégrité que de s'enregistrer au "Dépôt Volontaire". C'est compris ça. Maintenant qu'il n'y a plus de honte à cela, continuons à expliquer cette loi. Prenons l'exemple d'un travailleur qui aurait \$125. par mois de termes avec un salaire brut de \$65. par semaine. Par le dépôt volontaire ses termes baisseront à \$53 par mois. Ceci permettra à la famille de ce travailleur de mieux vivre tout en payant honorablement ses créanciers.

Y a-t-il un montant minimum de dettes pour avoir droit au dépôt volontaire? Non, aucun minimum n'est requis. Peut-on déposer toutes ses dettes au dépôt volontaire? En principe oui, mais lorsqu'un créancier possède un lien sur sa marchandise, il a le privilège de choisir entre reposséder sa marchandise ou accepter le règlement du dépôt volontaire. Concernant les voitures, sur la finance, dans tous les cas vous devrez remettre votre voiture à la cie de finance et le solde final, soit après déduction du prix de revente, pourra être porté au dépôt volontaire.

Comment dois-je faire mon calcul si je veux savoir combien est-ce que ça me coûterait si je m'enregistrais au dépôt volontaire? Pour trouver la réponse à votre question, faites le calcul suivant: votre salaire brut moins \$24. et multipliez la réponse par trois dixièmes. Exemple: prenons le cas d'un travailleur qui a un salaire brut de \$75. et faisons le calcul ensemble. \$75. — \$24. = \$51. x 3-10 = \$15.30 par semaine que tous ses créanciers lui coûteront, quel que soit le montant des dettes de ce travailleur. Voilà, ce sont les grandes lignes du dépôt volontaire. Vous tous qui lisez cet article, faites le calcul de vos dettes et termes à payer et considérez combien il vous en coûterait de moins si vous étiez au dépôt volontaire. A vous de juger quel chemin prendre.

La vérité sur les ventes avec échanges

Travailleurs du Québec, voulez-vous savoir la vérité sur ces sortes de ventes. Croyez-vous que l'on vous donne, quelque chose lorsque vous donnez une marchandise en échange? Si oui, lisez l'histoire suivante qui est absolument véridi-

A Montréal, c'est mieux!

Ecoutez maintenant ce que fait un grand magasin départemental de Montréal. Une télévision dont le prix de vente normal est de \$200. est étiquetée \$449. Sur l'annonce, il est indiqué; \$150. d'allocation vous sera accordée pour votre vieille T.V. quel qu'en soit l'état. En réalité, vous n'avez pas un sou pour votre T.V. car ce marchand ne vous vend pas une T.V. de 449.00 mais bien une qui ne vaut pas plus que \$229. Savez-vous ce que fait ce marchand avec vos vieilles T.V.? A tous les deux mois, un boutiquier passe le voir et achète ces T.V. \$25 pièce. Le marchand a donc fait le plein profit sur sa T.V. de \$229, puisque c'est son vrai prix de détail et en plus, il fait un profit net d'opération de \$25. sur chaque appareil que les travailleurs lui donnent. Il y a quelques années, ce marchand ne vendait presque plus rien en T.V. et radios. L'an dernier, à cause de cette supercherie que nos travailleurs ont crue, ses ventes, dans les T.V. et radios seulement, ont été supérieures au demi-million. A vous de décider si vous devez continuer votre politique d'achat à crédit et je dis bien en donnant vos échanges.

Que penser des colporteurs

C'est un individu à qui il faut fermer la porte au nez sans discuter avec lui et surtout, sans jamais, au grand jamais, le laisser entrer dans la maison. Actuellement, à travers toute la province, il se fait une pression terrible pour vendre aux travailleurs, des batteries de cuisine (avec un supposé cadeau que l'on vous remet si vous signez un contrat) ainsi qu'une certaine marque de balayeuse.

Il y a quelques semaines, le "DEVOIR" publiait en première page un article dénonçant un gigantesque "Racket" de colporteurs qui vendent ces fameuses batteries de cuisine. Qu'est-ce

que l'on a découvert dans cette enquête? Ce que l'on vous vend \$250. vaut au maximum \$60. Savez-vous qu'à Donnacona seulement, nous avons relevé 26 cas de travailleurs qui se sont fait prendre par ces colporteurs. Le cas le plus tragique concerne un de nos amis du Bas du Fleuve. Il s'agit d'un père de famille de cinq enfants dont le salaire moyen n'est que d'environ \$28. N'ayant pas du tout les ressources pour rencontrer les termes de cet achat, il a refusé de prendre livraison de ces articles. Sur le contrat qu'il avait signé, il était mentionné qu'en aucun temps, le dépôt initial ne pouvait être remboursé ni le contrat annulé. Notre travailleur a donc perdu son dépôt initial de \$20. et a été obligé de donner \$25 autres dollars pour faire annuler son contrat, les frais de la Cour du Magistrat en plus. Pour avoir laissé entrer un colporteur dans sa maison ça lui a coûté trois semaines de salaire. Des abus identiques se sont produits dans le cas des balayeuses électriques.

Comprenez-vous pourquoi il faut mettre à la porte et sans gants blancs tout colporteur qui se présentera chez vous.

Ce qu'il faut savoir sur les compagnies qui vous prêtent de l'argent

Lorsque vous empruntez de l'argent, vous savez que votre femme doit contresigner votre emprunt. Par sa signature votre épouse renonce à ses droits de propriété sur tout ce qu'elle possède dans la maison. En cas de non-remboursement de votre emprunt (sans avis de sa part) la compagnie prêteuse se réserve le droit de vendre à l'encan public tout le mobilier qu'elle jugera à propos et ceci, au prix qu'elle décidera. Que vaut ce contrat?

Si vous avez un contrat de mariage en séparation de biens et que vous avez donné votre mé-

nage à votre épouse, la signature de votre femme ne vaut absolument rien et les compagnies de finance ne peuvent en aucun temps aller saisir une seule épingle dans votre maison.

Si vous êtes mariés en communauté de biens, en aucun temps, une compagnie de finance n'a le droit de saisir quoi que ce soit sans un préalable avoir obtenu un jugement de la cour.

Si votre condition vous oblige à déposer au dépôt volontaire, ne craignez pas les menaces des compagnies de finances, elles ne peuvent rien contre vous.

Ce qu'il en coûte lorsqu'on achète sur la finance

Supposons le cas d'une famille qui obtient du crédit pour \$1,000. sur un plan de 36 mois. A la base du contrat, l'intérêt composé est de 27%; soit \$270. L'automne suivant, cette même famille retourne acheter des vêtements d'hiver en faisant refinancer le tout sur le contrat du printemps. A l'occasion du refinancement, la compagnie de finance vous créditera au dollar près \$170. des intérêts chargés. Vous aurez donc payé pour 6 mois exactement \$100. d'intérêt. Sur votre plan de 36 mois vous fonctionnerez sur une base de \$600. soit du 60%. Ça coûte très bon marché lorsque l'on va sur la finance n'est-ce pas? Vivent les compagnies de finance. Continuons à les encourager. Avez-vous songé un seul instant que, si les banques et nos caisses populaires chargeaient 60% d'intérêt sur leurs prêts, toute la population se révolterait. Pourtant, dans certains cas, c'est ce que vous payez lorsque vous allez "sur la finance" et tous vous êtes sous la terrible impression que les Cies de finance rendent de biens grands services aux travailleurs. Ouvrez-vous les yeux; c'est vous qui leur rendez service et non pas eux qui vous en rendent un.

Les cuvistes de Baie-Comeau perdent patience

(par GUY GAGNE)



Qu'on dise que les dirigeants syndicaux ont une influence sur leurs membres, c'est vrai, mais lorsque la partie patronale abuse de son autorité, il peut arriver que le vase déborde... et voilà que la révolte s'allume et les résultats ne sont pas toujours à l'avantage de celui qui provoque.

C'est bien ce qui devait arriver à Baie-Comeau alors que la compagnie British Aluminum, après avoir accepté par la signature de la convention collective que la sentence arbitrale dans un conflit d'intérêts ou de droits, soit exécutoire pour les deux parties, a refusé de s'y soumettre.

Le vase a débordé puisque la compagnie prenait une injonction (bref de "certiorari") afin de

ne pas avoir à respecter la sentence. C'est l'inévitable qui devait se produire.

Les travailleurs du quart de 4 à minuit et ceux de minuit à huit dans la nuit de mardi à mercredi (15 et 16 mai) décidèrent, à l'insu de leurs dirigeants syndicaux, de faire un arrêt de travail.

Les représentants de la compagnie tentèrent de convaincre les travailleurs, mais en l'absence des dirigeants du syndicat, ils essayèrent un échec complet et certains d'entre eux ont gardé un mauvais souvenir de leur discours puisqu'ils furent mis hors d'état de nuire aux plans des employés qui voulaient à tout prix faire connaître leur point de vue à la compagnie. Des membres de la direction durent employer des coussins sur leur chaise durant quelques jours... Pénibles souvenirs, n'est-ce pas?

Les responsables du syndicat furent immédiatement alertés et s'empressèrent de se rendre à l'usine pour arrêter le chahut. A ce moment, il n'y avait plus de lumière sur tout le plan et le désordre était complet.

La raison de cette échauffourée provenait du fait que la compagnie n'avait pas respecté sa signature en n'appliquant pas la sentence arbitrale exécutoire; surtout après que le ministre du travail, l'honorable René Hamel ait fait remarquer en substance que la sentence pouvait être bonne ou mauvaise, mais que les deux parties devaient s'y conformer.

Une autre raison devait inciter les travailleurs à se soulever

contre la compagnie. Depuis quelques jours, les chaleurs sont commencées et la sentence reconnaissait que les employés travaillaient beaucoup trop et n'avaient pas de périodes de repos puisque les heures de travail étaient de 8 heures complètes.

A la suite de ces faits, la compagnie acceptait que M. Lucien Boucher, vice-président du Syndicat d'Arvida, président de la Branche Aluminium, se rende à Baie-Comeau afin de préparer des périodes de repos raisonnables en se guidant sur la sentence rendue.

Après quelques négociations, on accepta des périodes de repos de 140 minutes par quart pour six cuvistes. De plus on ajoute un homme supplémentaire sur chaque équipe.

Cette tentative est mise à l'essai.

Tout le monde est actuellement au travail, le calme est revenu et la compagnie British Aluminum a déclaré aux représentants syndicaux qu'il n'y aurait pas de discrimination envers aucun employé à la suite de ces faits.

Si l'on tient compte de ces faits malheureux il semble évident que la compagnie British Aluminum ne veuille pas se conformer aux arbitrages. Faudrait-il supposer que les travailleurs doivent constamment avoir recours à des incidents semblables? Espérons que non et que cet incident qui souligne l'anniversaire de la grève d'Arvida (17 mai 1957) ne se renouvelle plus et qu'une atmosphère de compréhension vienne guider les deux parties.

Pourquoi les travailleurs devraient

N.D.L.R.

Dans le but de renseigner ses lecteurs sur la position des 4 partis politiques qui sollicitent la confiance de l'électorat en marge des aspirations et des espoirs des travailleurs canadiens, LE TRAVAIL offrit à chacun des partis un espace gratuit. Les Comités d'organisation des 4 partis se déclarèrent enchantés de l'initiative. Par la suite, 2 partis seulement, soit le Parti Progressiste Conservateur et le Nouveau Parti Démocratique, nous adressaient effectivement une réponse à la question que nous leur avions posée. On trouvera ci-contre le texte de ces réponses, ainsi qu'une importante déclaration du président général de la CSN en marge des élections fédérales. Nos lecteurs n'auront sans doute pas de peine à identifier les "marchands d'illusions" que désigne ici le président de la CSN.

Le parti libéral nous ayant simplement adressé une copie de son programme, nous reproduisons le chapitre qui traite des questions ouvrières.

LE TRAVAIL

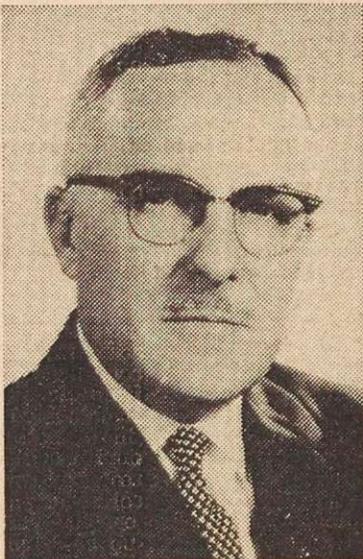
Le parti progressiste-conservateur

Fils d'ouvrier, frère d'ouvriers, syndiqué moi-même depuis près de trente ans, j'appuie le parti progressiste conservateur parce qu'il poursuit une politique dynamique, humaine et neuve et qu'il se montre vraiment le parti des petits et des humbles. Je l'appuie parce que, seul, il pose des gestes concrets pour restaurer la confédération dans sa plénitude et dans toute son efficacité. Je l'appuie aussi parce que, avec lui seul, les Canadiens français sont assurés d'obtenir l'égalité de traitement à laquelle ils ont droit dans la confédération canadienne.

Mais c'est ici à titre de travailleur et de syndiqué que je soumets les raisons de mon appui au gouvernement Diefenbaker.

Je n'ai pas besoin de rappeler dans le détail les nombreuses législations de caractère social et économique du gouvernement conservateur à l'endroit des classes populaires. M. Diefenbaker a réellement mis fin à l'immobilisme où nous avait enlisés le parti libéral. Il a amélioré les législations existantes, il a haussé les paiements de sécurité sociale, il a innové en matière de crédit. Il a amorcé, sur le plan syndical, des réformes importantes, spécialement dans ses relations avec les fonctionnaires. Il a commencé de rationaliser les rapports de l'Etat et de ses employés. Je sais que, durant les cinq prochaines années, il améliorera encore sa législation sous ce rapport.

Dois-je dire ici que, justement au sujet de la loi du service civil et du droit à la négociation collective entre le gouvernement et le service public, j'ai publié dans le "Droit" d'Ottawa ainsi que dans le "Devoir" de Montréal de nombreux articles dont un au moins fut publié, à l'époque, dans le *Civil Service News*, comme représentant exactement la position des associations de fonctionnaires? Ce témoignage non sollicité m'a encouragé dans mon activité de journaliste syndiqué.



Un autre témoignage qui m'a fortement touché fut celui de la Fédération des associations de pilotes du Saint-Laurent en remerciement de l'appui que j'ai accordé à ses objectifs professionnels.

Parmi les législations de caractère social envisagées par le gouvernement Diefenbaker, j'en retiens deux d'une particulière importance: l'assurance-santé et la pension contributive et transférable. En tant qu'autonomiste convaincu, en tant que partisan de la décentralisation, je note avec

satisfaction le souci du gouvernement Diefenbaker d'affirmer son respect de l'autorité des provinces dans l'un et l'autre domaine. La commission Hall, sur l'assurance-santé, a pour mandat de soumettre des recommandations "en conformité de la division des pouvoirs législatifs" en ce domaine. Le gouvernement Diefenbaker a pris soin de demander aux provinces le pouvoir de modifier la constitution afin de doter le Canada d'un plan de pension contributive et transférable où les droits de tous seront respectés. Voilà, certes, un souci que ne manifeste pas l'opposition. Je réfère ici mes lecteurs aux plus récents débats qui se sont déroulés sur le dernier problème et à la théorie du coup de forme constitutionnel préconisé nommément par les protagonistes libéraux.

C'est cependant dans le domaine économique que le gouvernement Diefenbaker a fait sentir le plus puissamment les effets de son dynamisme et de son souci des travailleurs canadiens. Au moment où il prenait le pouvoir éclatait une grave crise qui se préparait depuis au moins 1952. Elle fut provoquée, sous les libéraux, par un manque d'adaptation de l'économie canadienne à l'automatisation et à l'intensification de la concurrence étrangère sur tous les marchés du monde et tout spécialement sur le marché domestique.

Citons quelques-unes seulement des mesures conservatrices qui sont, vous en conviendrez, de la planification de haute envergure et de haute efficacité: contingentements des importations étrangères particulièrement dommageables à certains secteurs névralgiques de l'industrie canadienne; subventions à l'industrie de la construction maritime, extension du crédit, prêts pour l'habitation et pour la petite entreprise, garantie des créances de nos exportateurs, etc. L'effet de ces mesures se fait déjà sentir par une recrudescence de l'activité économique et par une augmentation sensible du nombre des emplois. Le problème du chômage qui demeure sera réglé, concurremment avec les provinces, par l'effet à long terme de ces initiatives et par les dispositions conjointes prises pour favoriser l'adaptation des ouvriers aux nouvelles techniques industrielles.

Dans le domaine fiscal, le gouvernement Diefenbaker a réduit le fardeau des impôts et augmenté les exemptions de base pour les Canadiens à faible revenu. Dans son dernier budget, il rayait 80,000 petits salariés de la liste de ceux qui doivent payer l'impôt sur le revenu. C'est là la preuve que le gouvernement conservateur est réellement le parti des travailleurs et le protecteur des faibles.

Le gouvernement conservateur a manifesté du courage, de la clairvoyance et du dynamisme en encourageant, en cinq ans, trois milliards de dollars en déficit. Ce déficit de la prospérité a remis l'économie canadienne sur la bonne voie. Le Congrès du Travail du Canada, avec une franchise à laquelle je rends hommage, a énergiquement soutenu le gouvernement Diefenbaker contre ceux qui le blâment de mener à bon port l'économie du pays pendant une période assurément difficile.

L'une des initiatives les plus dynamiques du gouvernement Diefenbaker est, personne n'en doute, la dévaluation du dollar. Cette décision a été accueillie avec satisfaction dans tous les milieux industriels et syndicaux, car elle sera le salut d'une économie basée, pour de nombreuses années encore, sur l'exportation. Elle permettra l'expansion de l'industrie manufacturière canadienne et assurera à nos produits un moyen efficace de faire concurrence à la production des pays étrangers chez nous et ailleurs.

Libre à l'opposition de s'opposer à cette initiative et de tenter de semer à son sujet la panique chez nos travailleurs. Libre à elle de défendre les industriels et les ouvriers étrangers. Nous, les conservateurs, nous pensons aux Canadiens d'abord. La dévaluation, pour nos industriels et nos travailleurs, c'est de l'ouvrage à l'usine canadienne et c'est du pain sur la table des Canadiens.

Pour sauver nos emplois, pour en créer de nouveaux, il faut voter conservateur.

CLEMENT BROWN,
candidat progressiste-conservateur
dans le comté de Dollard.

Le Nouveau parti Démocratique

Qu'est-ce qu'un père de famille, ajusteur mécanique à la Canadian Vickers, peut faire pour améliorer son propre sort et celui de tous ses concitoyens canadiens? Cette question, un père de quatre enfants, chef des travailleurs à la Canadian Vickers, se l'est posé. M. Gaston Caron a analysé les programmes des vieux partis politiques et s'est rendu compte que d'être "bleu" ou "rouge" ne signifiait rien, que les disputes entre bleus et rouges n'étaient que des escarmouches entre coteries, des rivalités entre gangs, et que quoi que proposaient libéraux et conservateurs on arrivait toujours aux mêmes résultats, à l'exploitation des classes laborieuses, des petits employés et des travailleurs, au profit des grandes entreprises, des gros trusts, des patrons qui n'utilisent leurs capitaux que dans leur propre

intérêt et ne s'occupent pas des travailleurs. En somme, tous les maux actuels des Canadiens sont dus à la maladministration des partis qui ont dirigé le pays depuis le début de la Confédération.

En face de ces programmes désuets, ou plutôt en face de l'absence de véritables programmes qui caractérise bien l'esprit des anciens partis, qu'y avait-il pour M. Gaston Caron? Il y avait pour ce travailleur un autre parti qui peut-être allait sauver les choses, un parti tout neuf, nouveau-né, dont on ne pouvait pas dire en tous cas que le pouvoir avait corrompu. C'était le Nouveau parti démocratique. M. Caron a lu le programme du NPD et c'est à la fois en tant que citoyen et en tant que travailleur que M. Caron n'a pu faire autrement que d'appuyer à fond ce parti neuf et de présenter même sa candidature dans le comté de Montréal-Mercier sous la bannière du Nouveau parti démocratique.

Mais que présente donc en fait ce Nouveau parti démocratique pour le travailleur. Qu'est-ce que M. Caron, en se présentant comme candidat NPD dans Montréal-Mercier, peut offrir au simple petit travailleur dans sa vie de chaque jour?

Le Nouveau parti démocratique est d'abord le parti du plein emploi

Les hommes qui aimeraient bien travailler mais qui chôment depuis des mois vont dire: "C'est beau. C'est très beau. Mais tous les partis politiques l'ont promis jusqu'ici et nous ne l'avons jamais eu. Pourquoi le NPD nous assurerait-il plus qu'un autre le plein emploi?" C'est d'abord que le NPD reconnaît à tout homme non seulement la possibilité de travailler mais le droit que chacun a au travail. Pour le NPD, le droit au travail est un droit aussi important que le droit de vote. Le Nouveau parti créera pour cela une *Loi du travail garanti*. Cette loi permettra à tout Canadien sans travail de revendiquer un emploi à titre de droit social. A ce moment-là le travailleur pourra réclamer un emploi et ce sera un devoir pour toute la société de lui en fournir un. Car le Nouveau parti croit que le travail est un droit pour chacun et qu'un chômeur a le droit de se révolter autant qu'un citoyen qui est arrêté sans raison sur la rue. C'est que le Nouveau parti démocratique croit que tout le monde a non seulement le droit de vivre mais a le droit de vivre dans les mêmes conditions matérielles fondamentales et indispensables. En outre, quand il s'agira de déplacer ou de réadapter un travailleur pour lui procurer un emploi, le gouvernement NPD en assumera tous les frais, y compris le versement d'un juste salaire durant la période de déplacement ou de réadaptation.

On voit donc que le Nouveau Parti Démocratique ne fait pas seulement déplorer le chômage et promettre vaguement d'y remédier. Le NPD apporte, on le voit, une véritable solution à ce problème. La solution que le NPD propose tout le monde la comprend car le NPD veut comprendre et aider tout le monde jusqu'au plus petit travailleur qui est parfois sans emploi.

Le gouvernement du Nouveau Parti Démocratique veillera même à ce que l'automatisation d'une industrie n'enfreigne pas les intérêts des travailleurs et de leur milieu. Il se chargera de "recaser" et de réadapter les travailleurs déplacés et d'établir de nouvelles industries dans les centres où d'anciennes usines ont dû faire place au progrès.

En plus du plein emploi, que propose au simple travailleur le Nouveau parti démocratique? Le NPD propose l'établissement des règles fondamentales suivantes pour n'importe quelle catégorie de travailleurs:

- 1—Un salaire minimum raisonnable.
- 2—La semaine de travail de 40 heures et de 5 jours.
- 3—Au moins deux semaines de vacances payées chaque année.
- 4—Le respect total du droit d'association et la sécurité syndicale.



ent-ils voter pour votre parti ?

5—Des lois plus fermes et plus efficaces concernant les conventions collectives dans l'intérêt des ouvriers.

6—Et, ce qui est très important pour le travailleur, le NPD rendra les plans de pensions transférables.

Toujours dans l'intérêt de tous les travailleurs du Canada, le Nouveau parti démocratique établira un Office fédéral du logement qui veillera à ce que tout travailleur ait un logis convenable parce que le NPD croit que le travailleur a le droit d'avoir un bon foyer tout autant que les grands patrons. Dans l'intérêt du travailleur, à qui il est difficile bien souvent de payer les comptes du médecin, le NPD établira un plan d'assurance-santé bénéficiant à tout le monde qui en aura besoin, qu'il ait ou non de l'argent. Le Nouveau parti démocratique allégera les impôts des petits travailleurs pour augmenter les impôts sur les profits des grandes compagnies, spécialement sur les bénéfices que les grandes compagnies gardent pour elles et n'investissent pas pour donner du travail aux Canadiens.

Voilà quelques uns des projets du Nouveau Parti Démocratique. Et c'est en ne lisant que deux ou trois de ces projets que chacun peut à bon droit se dire que le Nouveau parti démocratique, c'est ce qu'il faut aux travailleurs et c'est ce qu'il faut au Canada tout entier. Cela, M. Gaston Caron, un citoyen de 47 ans, l'a bien compris.

Le parti libéral

Une juste part au travailleur

Relations entre ouvriers et patrons

Etablissement d'un code fédéral du travail

Ce code s'appliquera aux industries qui tombent sous la juridiction fédérale et aux travaux entrepris en vertu de contrats fédéraux. Il déterminera un salaire minimum, la semaine maximum de travail, les vacances payées et les congés statutaires, les standards de santé et de sécurité et autres conditions de travail, en protégeant l'intérêt public.

Procédures de conciliation accélérées

Avec l'aide des syndicats et de l'industrie, un nouveau gouvernement libéral améliorera les procédures de conciliation sans porter atteinte à la liberté de négociation. La politique libérale est opposée à l'arbitrage obligatoire qui limite le droit de grève.

Amélioration des méthodes de consultation sur les problèmes fondamentaux communs

Dans l'atmosphère de progrès économique et social que la politique libérale continuera à créer, ouvriers et patrons pourront envisager ensemble les problèmes fondamentaux comme l'automatisation et le partage des bénéfices provenant d'une plus grande productivité; ils pourront aussi se prévaloir des services du Conseil économique qui sera composé de représentants du monde du travail et des affaires.

Formation professionnelle

Création d'un Office canadien de formation professionnelle

Cet organisme sera à la disposition des provinces pour leur fournir une aide experte dans l'établissement de leurs services de formation professionnelle. Tous les Canadiens, hommes et femmes, qui voudront s'initier à de nouveaux métiers bénéficieront de cours spéciaux.

Indemnités supplémentaires pour la réorientation professionnelle et les longues périodes de chômage

Les ouvriers désireux d'accroître leurs connaissances, en vue de se préparer à de nouveaux emplois, recevront des indemnités additionnelles payées par le gouvernement et non pas la caisse d'assurance-chômage. Une fois les cours terminés, le paiement de ces indemnités se continuera à tout soutien de famille, homme ou femme, qui ne peut se trouver un emploi.

Aide aux cours de réorientation professionnelle dans l'industrie

De concert avec le Conseil économique, l'Office canadien de formation professionnelle indiquera les secteurs qui offrent les meilleures perspectives d'emplois et ceux qui offrent moins de débouchés en raison de l'automatisation et des changements techniques. L'Office collaborera avec l'industrie pour établir des cours de formation permettant aux ouvriers de se réorienter pour éviter qu'ils ne deviennent victimes du chômage.

Assurance-chômage

Indemnités aux travailleurs en cas de maladie

Ces nouvelles prestations seront versées selon les règlements actuels de l'assurance-chômage.

Extension des bénéfices de l'assurance-chômage au plus grand nombre possible

Un grand nombre d'employés de ferme et de travailleurs dans le secteur des services sont parmi ceux qui doivent bénéficier de l'assurance-chômage. La protection autrefois accordée à ceux qui travaillent de façon intermittente sera rétablie.

Consolidation de la caisse d'assurance-chômage

La caisse avait été conçue en vue de courtes périodes de chômage. Elle a été vidée parce que le chômage est devenu chronique. Un nouveau gouvernement libéral la remplira et, grâce à une politique d'expansion économique, lui redonnera sa fonction première. En toute justice pour les travailleurs, un nouveau gouvernement libéral préviendra avec fermeté les abus provenant de ceux qui ne recherchent pas véritablement du travail.

Le parti libéral

Déclaration de la CSN relative aux prochaines élections

La Confédération des Syndicats Nationaux, qui groupe au-delà de 110,000 membres répartis dans toutes les industries et toutes les régions et qui lutte depuis un demi-siècle pour l'amélioration des conditions de travail des ouvriers et l'élévation du standard de vie de la population, s'inquiète profondément de la confusion qui existe dans les esprits au sujet du prochain scrutin fédéral.

La Confédération n'est affiliée à aucun parti politique et elle n'en appuie aucun. Ses membres sont libres de voter suivant leur conscience. Mais il est de l'intérêt des travailleurs et de la population que cette conscience soit éclairée.

Dans ses congrès annuels et dans ses réunions syndicales, la Confédération a élaboré, au cours des années, une politique qu'elle juge propre à sauvegarder les meilleurs intérêts de la classe ouvrière, c'est-à-dire des revenus accrus, le plein emploi, la sécurité contre la maladie, le chômage, l'invalidité, la vieillesse, etc. Cette politique a été faite par les travailleurs et la CSN n'a cessé d'en réclamer l'application par les différents gouvernements.

La CSN constate que, dans la chaleur de la campagne électorale, certains travailleurs se laissent tromper par des démagogues ignares et sans scrupules qui font appel à tous les préjugés, formulent les promesses les plus fantaisistes pour gagner l'appui de la population tout en laissant dans l'ombre les vraies difficultés qui paralysent notre économie.

Ce n'est pas notre intention de faire une étude critique de tous les programmes des partis politiques en présence en regard des revendications du mouvement ouvrier. Cette étude nous conduirait à déceler un grand nombre de déficiences et à regretter de dangereux silences sur des problèmes que nous jugeons de première importance.

Nous voulons uniquement nous arrêter à certaines prises de position qui sont diamétralement opposées aux politiques syndicales et qui menacent de ramener la classe ouvrière à l'esclavage et à l'exploitation systématique.

a) Un parti politique qui se déclare de l'extrême droite ou le plus à droite de tous les partis politiques en présence indique à la population qu'il entend baser sa politique sur les intérêts des classes possédantes dont il protégera les intérêts envers et contre tous. Le travailleur qui écoute d'une oreille sympathique une telle déclaration n'en saisit certainement pas tout le sens, car il protesterait avec véhémence contre une telle attitude anti-démocratique et anti-ouvrière.

b) Un parti politique qui demande l'affaiblissement et le démembrement des sociétés d'Etat telles que Radio-Canada, Air Canada, l'Office National du Film va directement à l'encontre des politiques du mouvement ouvrier qui ne veut pas que les services essentiels à la vie de la société deviennent la convoitise des intérêts privés qui seront beaucoup plus intéressés à faire des profits qu'à sauvegarder les vrais intérêts de la nation.

c) Un parti politique, qui veut nous ramener à l'entreprise privée telle qu'on la concevait avant 1867, propose honteusement aux travailleurs de les réduire à un état de sujétion et d'exploitation qu'aucun citoyen, respectueux des libertés de l'homme, n'est prêt à envisager. Dans les entreprises d'avant 1867, les ouvriers travaillaient 60 et 70 heures par semaine à des salaires de famine; les femmes et les enfants ruinaient leur santé dans des ateliers infectes; les travailleurs ne pouvaient se protéger contre les employeurs tout puissants, car la liberté syndicale était inconnue. Les ouvriers qui applaudissent les politiciens qui mettent de telles idées de l'avant sont-ils conscients de la portée de leur geste?

d) Un parti politique qui se prononce ouvertement contre l'assurance-chômage et l'assurance-santé va directement à l'encontre de la politique du mouvement ouvrier et doit être combattu par ce dernier.

e) Un parti politique qui se prononce ouvertement contre l'idée même de la planification économique, sous prétexte de sauvegarder la liberté, ne songe qu'à la liberté des grands employeurs et

des grands financiers et cette liberté est la négation même, dans l'état actuel des choses, des droits des petits et des humbles à un salaire convenable, à la sécurité d'emploi, à la santé, etc.

Pour quiconque connaît le moindre des problèmes économiques du Canada, il est évident à crever les yeux que sans une politique cohérente qui va permettre le développement rationnel de notre industrie manufacturière, le Canada sera écrasé par les pays industriels qui ont su planifier leur économie et qui l'ont intégrée dans des "blocs" qui offrent à leur industrie les marchés indispensables à une production massive, efficace et à des coûts de revient compétitifs.

Le Canada est un grand pays à faible population dont le marché domestique de dix-huit millions d'habitants, distribués sur un vaste territoire, ne présente pas actuellement les conditions nécessaires à une production industrielle qui assure une croissance économique suffisante, correspondant aux besoins d'expansion de notre population. Pour y parvenir, il faut que les investissements ne se fassent pas au hasard, qu'il y ait une meilleure coordination de nos capacités productrices, que le Canada développe ses propres techniques de production et de distribution, que sa main-d'oeuvre soit mieux préparée par l'enseignement professionnel, que le niveau d'éducation soit relevé, etc. En somme, il faut une planification tout comme le père et la mère qui ont un budget limité (et c'est le cas de presque tout le monde) décident comment ils dépenseront leur argent pour le plus grand bien de la famille; tout comme chaque industrie se dresse un plan de son organisation, de son développement, de ses marchés actuels et éventuels.

Une telle planification, non seulement ne viole pas la liberté, mais elle en assure l'exercice pour le plus grand nombre. Si donc un parti s'inscrit en faux contre la planification, il refuse d'utiliser un moyen essentiel à notre relèvement.

f) Un parti politique qui veut faire croire à la population qu'en jouant avec la politique de crédit ou en augmentant plus ou moins artificiellement le pouvoir d'achat des masses, il va régler magiquement les problèmes du chômage et de la prospérité du pays, crée des illusions et nous prépare de tristes réveils. Lorsqu'une automobile tombe en panne, il n'est pas toujours suffisant de faire le plein d'essence ou de manoeuvrer l'étrangleur.

Bien que la CSN soit d'accord sur les vices de notre politique bancaire, monétaire et fiscale, sur la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat des masses soit par un accroissement des pensions, une diminution de taxes ou des paiements de transfert plus généreux, elle est convaincue que ces mesures ne redonneront pas la santé à l'économie canadienne qui a besoin de marchés plus vastes et d'une meilleure organisation industrielle. Et ces objectifs ne peuvent être atteints que par un gouvernement conscient de ses responsabilités qui saura contenir et canaliser les énergies privées dans le sens des vrais besoins de la population canadienne. C'est ce que nous appelons de la planification et cette planification est essentielle.

La CSN demande donc aux travailleurs de s'interroger sur la portée de certaines promesses électorales et sur les implications des politiques auxquelles nous venons de référer. Si un parti adopte ces positions, les ouvriers sont évidemment libres de l'appuyer quand même, mais ils sauront, à ce moment, qu'ils appuient un parti politique qui va à l'encontre des revendications ouvrières et qu'ils contribuent, par leur vote, à façonner les chaînes qui les réduiront tôt ou tard à l'esclavage.

La CSN est bien consciente que tous les ouvriers qui ont donné leur appui à un parti politique dont les principes vont à l'encontre de la politique syndicale ne l'ont pas fait par mauvaise foi, mais il est urgent qu'ils ne se laissent plus séduire par les marchands d'illusions qui courent les rues.

JEAN MARCHAND,
président général de la CSN

Québec, le 8 juin 1962.

UN MOUVEMENT en marche

Devant plus de 200 délégués réunis pour le congrès du Conseil Central de Québec

RAYMOND PARENT PARLE ...



les travailleurs, même sur le plan de l'humanisation du travail progressent.

Les petites entreprises et les entreprises familiales sont beaucoup plus paternalistes. Les relations patronales ouvrières s'encadrent dans la perspective de relations humaines, mais des relations de majeurs à mineurs, de père en fils. Dans l'esprit d'une tutelle patronale. Presque toutes les petites entreprises sont gérées comme des propriétés personnelles. Les droits de la direction sont donc absolus.

On prête, qui un camion, qui de l'argent, qui d'autres services à son employé. On est humain!

On le congédie s'il a l'initiative de participer à l'organisation d'un syndicat. On le boude s'il adhère à un syndicat. C'est qu'alors il devient un moins fidèle serviteur. Le mauvais fils. Il a fauté, on le punit. L'autorité, ça commande l'ordre!

et du chômage ...

Lorsque l'on traite de vie économique, de chômage, parfois, on est induit en tentation de dire, c'est au gouvernement à régler le problème. Les gouvernements succombent encore plus facilement à la tentation de se renvoyer la balle ou de dire, c'est aux patrons et aux ouvriers qu'il appartient de régler le problème.

La solution à ce problème, nous en convenons, est complexe. La vérité, cependant, c'est qu'il appartient à tous les éléments d'y voir.

Les syndicats possèdent des moyens immédiats et des moyens médiats, les patrons en possèdent, les autorités civiles, au niveau municipal, provincial et national en ont. Il faut voir comment cela peut s'orchestrer.

Parmi les moyens immédiats que nous possédons, je crois que notre Conseil Central devrait retenir ceux-ci et en faire une politique:

- 1 - Condamner le double emploi.
- 2 - Inciter nos membres à ne pas accomplir de travail en temps supplémentaire à chaque fois que tel travail pourrait être exécuté par des employés en chômage.
- 3 - Réduire la semaine régulière de travail, particulièrement dans notre région où elle est en moyenne plus longue qu'ailleurs.
- 4 - Négocier des bénéfices additionnels au chômage.
- 5 - Obtenir dans nos conventions, le réentraînement obligatoire des employés déplacés par l'automatisation.

Parmi les moyens médiats, réclamons des villes, l'élaboration de programme de travaux de chômage

En particulier, il faut exiger:

- 1 - La mise en application du rapport du Comité d'Etude de la situation du logement recommandant le réaménagement de plusieurs secteurs de la Ville de Québec.
- 2 - Une politique mieux définie en matière d'urbanisme, afin de conserver et d'amplifier l'attrait touristique de Québec.
- 3 - L'aménagement de la rivière St-Charles. Le dépotoir actuel n'a rien d'attrayant. Il y a là des possibilités qui seraient exploitées ailleurs: Ottawa et Valleyfield en témoignent.

Le Gouvernement provincial a aussi quelque chose à voir en plus de son rôle sur le plan de l'orientation générale. Il est urgent:

- 1 - Que l'on améliore considérablement le service routier et en particulier les communications entre Québec et la Rive-Sud.
- 2 - Que l'on entreprenne la construction de "La Cité Parlementaire".

En nombre de circonstances, c'est le gouvernement fédéral qui a la clef. Son refus d'entreprendre une planification économique laisse présumer de ses sources d'inspiration. Et le bien commun là dedans!

Il faudra sûrement que nous l'aiguillonnions suffisamment pour qu'il n'oublie pas ses responsabilités.

des salaires ...

A cause des structures de notre économie régionale et aussi de la trop faible pénétration syndicale, les gains, dans la région, sont inférieurs à la moyenne canadienne.

Les salaires et traitements hebdomadaires moyens atteignent, en septembre 1961, la somme de \$68.05 pour la région de Québec alors que la moyenne de la province de Québec était de \$75.85 et celle du Canada de \$78.73.

Les travailleurs de Québec, en général, doivent travailler plus longtemps pour moins d'argent. Quand ils travaillent.

L'augmentation de la main-d'œuvre se poursuivra à un rythme plus accéléré que l'augmentation des emplois. L'automatisation accentuera l'écartement.

A moins d'une action énergique, nous compterons d'ici dix ans, un taux de chômage permanent de 15% à 20%, c'est-à-dire que 15 à 20 personnes sur 100 seront régulièrement en chômage. C'est à l'intérieur de cette réalité que doit se poursuivre notre action syndicale.

du climat social ...

Nous avons dit précédemment que nous comptons peu de grandes entreprises et beaucoup de petites et dans les petites entreprises, beaucoup sont des entreprises familiales.

Dans l'entreprise familiale, on a une conception particulière de l'autorité et de la fin de l'entreprise.

Dans les grandes entreprises anonymes, les jeux sont faits. La recherche du plus grand profit est le moteur... et il fonctionne! Les relations patronales ouvrières s'inscrivent dans une structure de force. Chaque partie poursuit ses objectifs immédiats par la recherche d'un équilibre des forces. C'est un jeu dur mais par lequel,

À Shawinigan toutes les négociations sont rompues

Les négociations dans les usines de produits chimiques de Shawinigan sont rompues partout. A la C.I.L. comme à la Canadian Carborundum, les syndicats ont été forcés, par l'attitude des compagnies, d'y mettre un terme. A la Shawinigan Chemicals, filiale de la Shawinigan Water & Power, c'est la compagnie qui a brisé les ponts. C'était prévu, mais cela aurait pu être évité, si les compagnies avaient consenti à négocier vraiment. Les négociateurs syndicaux avaient nettement indiqué partout qu'ils étaient désireux de négocier sérieusement tout de suite, sans attendre la conciliation, sans attendre l'arbitrage, sans attendre les jours critiques des derniers milles avant l'expiration des délais. Les compagnies ne l'ont pas entendu de cette oreille. Voici comment les choses se sont passées.

La C-I-L présente un ultimatum

A la C.I.L., après avoir consacré de nombreuses séances à expliquer les demandes, à les commenter et à échanger des points de vue avec la compagnie, le syndicat a demandé à l'employeur d'indiquer les premières offres qu'il serait prêt à faire. L'employeur a riposté qu'il ne ferait aucune offre à moins que le syndicat n'abandonne une partie de ses demandes. Le syndicat a déclaré que ses demandes étaient sérieuses et qu'avant de savoir si la compagnie était prête à en considérer au moins quelques-unes, il lui était impossible d'en écarter une seule: le syndicat n'est pas là pour refuser ses propres demandes! Alors la compagnie a lancé son ultimatum: elle ne fera aucune offre, sauf sur les salaires, et, de plus, elle ne fera aucune offre sur les salaires si le syndicat refuse de laisser tomber toutes ses autres demandes! Comme le syndicat n'avait pas présenté son projet de contrat pour s'amuser, il a refusé tout net. Non contente d'être la parente pauvre des industries chimiques de Shawinigan en matière de conditions de travail, la C.I.L. se permet, en outre, d'être arrogante! Cette attitude ne laissait pas d'alternative au syndicat, qui a rompu les négociations. Une assemblée générale très nombreuse en a décidé ainsi à l'unanimité.

La Shawinigan Chemicals fait semblant ...

A la Shawinigan Chemicals, de nombreuses séances ont également été consacrées à l'explication du projet de convention. Là, la compagnie, en plus, entend dépouiller les ouvriers d'une partie considérable des avantages importants qu'ils ont acquis de haute lutte dans le passé. Après des discussions longues et laborieuses, la compagnie s'est mise tout à coup à faire semblant de faire des "offres". Elle a présenté un projet comprenant partiellement un groupe de six articles, comprenant plus de vingt paragraphes, et portant sur des sujets d'importance relativement moindre. Elle a présenté ce projet partiel comme un "paquet", c'est-à-dire à rejeter ou à accepter en bloc. Comme elle avait mêlé au paquet des choses absolument inacceptables, l'affaire ne pouvait être acceptée. Nous avons fait néanmoins des contre-propositions qui ont été refusées. La compagnie nous a alors annoncé qu'elle mettait fin aux négociations. Nous sommes revenus à la charge, l'invitant à discuter les grands problèmes qui nous divisaient, mais elle a refusé encore et a demandé la conciliation.

La Carborundum: points mineurs seulement

Là encore, un grand nombre de séances de négociation ont eu lieu. Les parties se sont entendues sur un certain nombre de points mineurs. C'est bien peu si l'on considère que, sur toutes les questions d'importance majeure, non seulement refuse-t-elle les demandes ouvrières, mais elle veut enlever aux travailleurs des avantages de première importance qu'ils ont déjà dans leur convention. Elle a la nostalgie du vieux passé! Devant l'impossibilité de s'entendre à ce stade, les ouvriers ont décidé de rompre.

La deuxième manche

La deuxième manche s'ouvre donc partout. Les patrons seront-ils plus sérieux en conciliation? A en juger par leurs prouesses en négociation, on peut en douter. Pendant ce temps, les ouvriers resserrent les rangs et l'esprit syndical, qui était déjà bon, gagne sans cesse en force et en détermination.

OFFICIERS DU CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC - 1962-1963

Président :
Raymond PARENT

1er vice-président :
Joseph PARENT

2ème vice-président :
Hector BOURRET

Trésorier :
Louis-Robert BERNIER

Secrétaire-archiviste :
Hugues PERUSSE

Asst. secrétaire-archiviste :
Adélarde COUTURE

Secrétaire-correspondant :
Maurice DUSSAULT

Secrétaire financier :
Roméo GAMACHE

Asst. secrétaire financier :
Mlle Julia BOISCLAIR

Commissaire ordonnateur :
Adalbert APRIL

Sergent d'Armes :
Adrien LAPOINTE

Directeur région Portneuf :
Raymond DUSSAULT

Directeur région Beauce :
Léopold VACHON

Directeur région Montmagny :
Léopold COTE

Directeur région Plessisville :
Simon MONTAMBAULT

Aumônier :
l'abbé Philippe LABERGE

Aumônier adjoint :
l'abbé Jacques VILLENEUVE



CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI
OU FILTRE

Qui est-ce?

Serait-ce l'honorable René Lévesque qui vient de prendre un choc lors de la cérémonie de "nationalisation" de la Shawinigan Water and Power?

DECLARATION du président Marchand CNS VS BGR

"La Confédération des syndicats nationaux félicite chaleureusement MM. Guy Hudon et Eugène Forsey pour le geste courageux qu'ils ont posé en démissionnant du bureau des gouverneurs de la radio, en protestation contre l'attitude inqualifiable de cet organisme au sujet de l'octroi d'un permis pour exploiter un nouveau poste de télévision à Québec. Comme on le sait le bureau avait à décider entre deux requêtes: l'une provenant de la société Radio-Canada, l'autre d'un groupe d'hommes d'affaires de Québec, a fait observer le président de la CSN.

"Le bureau des gouverneurs s'est plu à provoquer des délais dans cette affaire. Mais les délais n'ont pas découragé la population de la ville de Québec qui désire ardemment que la franchise soit accordée à la société Radio-Canada.

OTTAWA (PC) — Le Dr Andrew Stewart, président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, a refusé hier de commenter les démissions du Dr Eugène Forsey et du professeur Guy Hudon.

Il a déclaré que les notes de démission avaient été remises au ministre du Revenu, M. Nowlan et que c'était au ministre à faire le premier des commentaires.

M. Nowlan fait actuellement campagne dans sa circonscription de Digby-Annapolis-Kings en Nouvelle-Ecosse.

"Le geste de MM. Hudon et Forsey rencontrera l'approbation de tous les honnêtes citoyens. On sait le sacrifice qu'ils s'imposent en agissant ainsi: la population louera avec raison leur courage. Dans un pays où la compromission est monnaie courante, il fait du bien de constater que la gangrène n'a pas atteint tous les représentants du peuple dans les organismes publics, a noté M. Marchand.

"Les tergiversations du bureau des gouverneurs proviennent de la politique erronée et à courte vue du gouvernement Diefenbaker au sujet des sociétés d'Etat. Il n'y a aucun doute que cette politique vise exclusivement à satisfaire les intérêts privés et ce même au détriment du bien commun."



COMBIEN ONT FAIT UN EMPRUNT À LA BANQUE?

Ils sont plus nombreux que jamais puisque les banques à charte ont dans leurs livres plus de prêts commerciaux et de prêts personnels qu'elles n'en avaient jamais eu: prêts commerciaux qui entretiennent l'activité économique, prêts personnels qui répondent aux multiples besoins des particuliers et des chefs de famille / Le dernier relevé qui en a été fait montre que plus de 1,250,000 hommes et femmes profitent aujourd'hui des diverses catégories de prêt personnel / Chaque année voit augmenter le nombre de ceux qui découvrent combien il est facile et commode d'emprunter à la banque. Une bonne idée, c'est de voir le gérant de la banque la plus proche quand vous avez besoin d'argent.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

- Déclaration de principes de la CSN
- Partage des responsabilités entre les Officiers et Permanents
- Automation
- Assistance sociale

Parmi nos professeurs nous comptons Jean Marchand, président général de la CSN; Robert Sauvé, conseiller technique de la CSN; Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CSN; Gérard Picard, président du Conseil central de Montréal; Edgar Guay, sous-ministre du Bien-Etre social et de la famille; Gaston Cholette, off. prov. du Comité National de la Productivité; M. Lubert, directeur du Bureau des Temps Élémentaires; L.P. Boily, coordonnateur des activités régionales de la CSN et nos deux permanents au service de l'Education de la CSN messieurs Fernand Jolicoeur et Roland Martel.

Selon l'horaire établi, nous avons deux cours le matin, deux cours l'après-midi et un cours le soir.

Aux deux sessions, les participants ont prouvé, dans un geste de solidarité fraternelle, leur appui aux grévistes de Thor Mills de Granby. Nos syndiqués se sont rendus sur la ligne de piquetage et ont encouragé les travailleurs à persévérer afin de faire reconnaître leurs droits. Nous souhaitons bon succès à tous les grévistes et espérons que le travail reprenne le plus tôt possible aux conditions désirées par le syndicat.

Roland MARTEL.

École d'action ouvrière

Les Conseils Centraux de la région de Montréal ont tenu leur école d'Action Ouvrière les 18, 19, 20 et les 25, 26, 27 mai dernier à l'Hôtellerie Regina Mundi chez les Pères Trinitaires, Montplaisant près de Granby.

Les études pour les deux fins de semaine se divisaient en deux parties, la première appelée "Initiation syndicale" et la deuxième "Perfectionnement". Les mêmes cours se répétaient d'une semaine à l'autre.

Notre première rencontre groupa environ 70 syndiqués de tous les conseils centraux de la région et la deuxième le nombre de participants se totalisait à 61. Le sujet des études se partageait de la façon suivante:

1. Initiation syndicale

- Fonctionnement du Syndicat
- Structure de la CSN
- Convention collective, négociations et décret
- Règlement des griefs

2. Perfectionnement

- Mémoire de la CSN à la Commission Royale d'Enquête sur l'Education.

Qui est-ce?

C'est tout simplement l'image que notre caricaturiste se fait d'un homme joyeux. C'est à vous donner l'envie d'être triste, n'est-ce pas?

Aujourd'hui comme en 1935

L'Union fait la force ... des employés d'hôpitaux



Le Syndicat des Employés d'Hôpitaux de Montréal tenait le 5 juin, une grande assemblée au Plateau. Mille deux cents syndiqués étaient présents. Le président de la C.S.N. était l'invité d'honneur. Il assura les employés d'hôpitaux de la solidarité de toute la C.S.N. Il déclara que la C.S.N. appuierait tout gouvernement qui ne craindrait pas de hausser les taxes pour permettre aux employés d'hôpitaux d'obtenir des salaires convenables. Vous avez subventionnés assez longtemps toute la province par vos bas salaires, il est temps que la population comprenne ses obligations envers vous, dit-il. La santé est le bien le plus précieux d'un individu et ceux dont le travail est justement de contribuer ou à maintenir ce bien précieux doivent être payés le salaire qui correspond à l'importance du service qu'ils rendent à la société. C'est là d'ailleurs l'argument que certains médecins ont employé dernièrement quand ils ont voulu maintenir leur salaire

à \$20,000. par année, au minimum. Nous sommes d'accord pour que les médecins et les infirmières soient payés un salaire convenable, mais nous réclamons la même chose pour ceux qui constituent l'équipe auxiliaire du médecin et de l'infirmière.

Le conseiller technique de la Fédération des Services, Angelo Forte, démontra par comparaison avec les hôpitaux de la région de St-Hyacinthe, les employés des dix hôpitaux de Montréal qui sont actuellement en arbitrage sont amplement justifiés de réclamer une augmentation de \$10.00 par semaine. Il souligna aussi la faiblesse des clauses de promotion, de sécurité syndicale, de congés en maladie. Il exprima l'espoir que la sentence arbitrale qui sera rendue corrige ces lacunes.

Au début de la réunion, le président général de la C.S.N. avait remis à trois militants syndicaux de la première heure le bouton-jaquette de la C.S.N.

Ces trois militants: mademoiselle Germaine Taillon, messieurs

Roland Spénard et Fernand Giguère ont vécu une expérience probablement unique dans l'histoire syndicale: ils ont payé leur contribution syndicale, pas un an avant d'avoir un contrat de travail ni deux ans, mais bien dix ans...

Le Syndicat des Employés d'Hôpitaux de Montréal a voulu rendre hommage à la tenacité courageuse de ces trois pionniers qui avec leurs compagnons de 1937 ont permis la survie du mouvement syndical chez les employés d'hôpitaux.

Le Syndicat des Employés d'hôpitaux de Montréal a vu le jour à l'hôpital Notre-Dame en 1935. Il obtint son incorporation en vertu de la loi des Syndicats Professionnels le 23 janvier 1936. La compagne Taillon ainsi que les confrères Spénard et Giguère commencèrent leur service à cet hôpital en 1937 et 1938. Ils adhèrent au mouvement syndical dès leur arrivée et comme tous leurs compagnons syndiqués ils allaient, à la cachette, porter une fois par mois leur vingt-cinq sous de cotisation syndicale à l'officier chargé de recueillir les cotisations du groupe.

Le syndicalisme avait gagné les autres hôpitaux de la ville de Montréal, partout la lutte fut féroce. Mais c'est à l'hôpital Notre-Dame que ce fut le pire. En 1941 les employés des hôpitaux à direction religieuse bénéficièrent de leur premier contrat de travail, grâce à l'intervention de Mgr. Charbonneau. A Notre-Dame les employés durent attendre jusqu'en 1948 pour obtenir leur premier contrat de travail.

Ce n'est que contraintes par La Loi des Relations Ouvrières que les autorités de cet hôpital consentirent à recevoir les représentants de leurs employés et à discuter avec eux des salaires et des conditions de travail de ces derniers. L'obstination patronale dura douze ans. Le courage des travailleurs fut plus fort. Après douze ans de luttes la direction de cet hôpital dut s'asseoir à une table et faire face à ses employés.

Cette victoire fut rendu possible par le courage tout simple de petites gens qui étaient convaincus que pour eux il n'y avait que la force du nombre qui pouvait les aider à sortir de leur misère.

C'est ce courage que le Syndicat des Employés d'hôpitaux a voulu reconnaître et donner en exemple aux militants actuels qui remplissent à craquer l'auditorium du Plateau le 5 juin dernier.

TRIBUNE LIBRE

Chère amie, EVE,

Où voulez-vous en venir avec votre lettre ouverte à votre compagnon de toujours?

Voulez-vous tenter de prouver quelque chose? Quoi exactement?

Est-ce un plaidoyer en faveur de l'émancipation de la femme? Qu'entendez-vous exactement par "la liberté" de la femme?

Seriez-vous une sportive intellectuelle, tendant une amorce à un poisson d'homme que vous voyez déjà dans votre poêle à frire? Est-ce que votre esprit ou votre intelligence sentent le besoin de se mesurer, d'entrer en compétition, pour se rendre compte de leur force ou de leur faiblesse?

Par l'appât employé, votre but me semble évident: "Y en aura-t-il un qui se sentira assez fort..." mais la pointe de l'hameçon est trop découverte pour attirer l'attention d'un poisson sérieux et expérimenté comme ADAM! Il faudrait vous y prendre autrement! Voici quelques bons trucs de pêcheur: Si c'est quelque chose que vous désirez prouver, dites exactement et précisément ce que vous voulez prouver; si c'est un plaidoyer pour l'émancipation de la femme, dites exactement ce que vous entendez par la liberté de la femme; enfin, si c'est une joute intellectuelle que vous souhaitez, tracez exactement les règles du jeu, c'est-à-dire, le but à atteindre, le temps limité pour l'atteindre, les instruments qui seront employés (logique, raison, psychologie, science, histoire, sentiment, etc.) finalement, qui décidera du gagnant ou du perdant.

Si vous voulez bien appâter de cette façon, vous prendrez sûrement un poisson qui vous donnera du fil à retordre et dont vous pourrez être fière si vous réussissez à le prendre! A bientôt ma chère EVE!

Ton inséparable compagnon,

ADAM, de Jonquière.

Coopérative Fédérée de Québec

La Centrale des Coopératives Agricoles
Distributrice des produits
LEGRADE et FEDEREE

Fruits, légumes,
pommes de terre,
pneus, batteries,
peinture, beurre,
oeufs, jambon,
saucisse, bacon
volailles,
huile à chauffage,
gazoline, etc

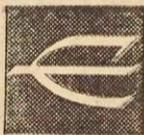


En achetant les produits LEGRADE ou FEDEREE, vous êtes assurés d'obtenir QUALITE et SERVICE et, de plus, vous tendez la main aux 55,000 travailleurs agricoles qui se sont groupés autour de leur Centrale, par l'entremise de leurs coopératives locales, pour se rapprocher des consommateurs.

Exigez les produits LEGRADE et FEDEREE en vente à votre Coopérative et dans les bons établissements.

Coopérative Fédérée de Québec

1055 ouest, boul. Crémazie, Montréal.



UNE MUTUELLE D'ASSURANCE

intégrée à l'économie
du Canada français

Une variété
de plans
d'assurance modernes
répondant
à des besoins modernes!

L'ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal

Victor 5-3291

Joliette — St-Jean — Québec — Sherbrooke — Ottawa

Jeanne Duval

CONCOURS DU MOIS

CONCOURS No T-13

Nos gagnants du mois dernier :

1er prix :
\$10.00 à Mme EDDIE SEGUIN
5166, 9e Avenue, Rosemont, Montréal 36

2ième prix :
M. LORENZO TRUCHON
C. P. 221, 62, 4ième Rue, Port-Alfred

Gracieusement offerts par
LES EDITIONS DU JOUR
3411 RUE SAINT-DENIS
MONTREAL

Les doléances du Notaire Poupart (Carl Dubuc)
En pleine forme (Alphonse Gagnon)
Un monde fou (Caricature de Berthio)
Psychologie de la vie quotidienne (Théo Chentrier)
Montréal (130 photos de Michel Régnier)

PROBLÈME No T-14

| 1. Chiffre d'affaires pour la présente année à la Coopérative de Winnipeg | Chiffres | Lettre |
|--|------------------|--------|
| 2. Le confrère Raymond Parent déclare: "D'ici dix ans le taux de chômage sera de | — 1/2 millions — | — |
| 3. Nombre de délégués réunis au congrès du Conseil central de Québec | — — à 20% | — |
| 4. Le "krach" de la bourse de New-York eut lieu en | — — 0 | — |
| 5. Le métro montréalais sera prêt en | 192 — | — |
| 6. Le pape glorieusement régnant, Jean | — — 66 | — |
| 7. Notre siècle est appelé | XXII — | — |
| 8. La révolution cubaine a triomphé le 1er janvier | — — ième | — |
| 9. Date de l'arrêt de travail des cuvistes de Baie-Comeau | 195 — | — |
| 10. Date de l'ouverture du Congrès de la CSN en octobre prochain | — — mai | — |

QUESTION : Comment appelle-t-on le montant versé périodiquement par les syndiqués au fonds commun ?

Pour toute la famille

L'histoire des travailleurs

Les réponses au concours du mois dernier étaient les suivantes :

- 1—Q. En quelle année la Législature du Québec a-t-elle adopté la Loi de la Convention collective ?
R. 1934
- 2—Q. Nommez un officier actuel de la CSN.
R. M. Jean Marchand, président, M. Marcel Pépin, secrétaire, M. Jacques Dion, trésorier.
- 3—Q. En quelle année eut lieu la dernière grève du textile ?
R. 1960
- 4—Q. Nommez le président actuel de la C. I. S. C. ?
R. M. Maurice Bouladoux
- 5—Q. Nommez un Conseil central affilié à la CSN ?
R. Conseil central de Montréal, Québec, etc.

NOTRE GAGNANTE (POUR LE CONCOURS DE MAI)
Mlle CHANTAL BELANGER, 140 Sainte-Catherine, Magog, P. Q.

Notre gagnant pourra choisir à son gré les ouvrages qu'il préfère pour une valeur de \$10 sur les listes fournies par les Editions Ouvrières, 1575 rue Saint-Denis et que nous lui ferons parvenir.

VOICI LES QUESTIONS POUR CE MOIS-CI :

- 1—Quelle a été la première Fédération au sein de la CSN ?
- 2—En quelle année fut donné le premier syndicat de pulpe et papier (CSN) sur la Côte Nord ?
- 3—Qui a été le directeur-fondateur du Service d'Education de la CSN ?
- 4—En quelle année le Congrès des Métiers et du Travail du Canada s'est-il fusionné au Congrès canadien du Travail ?
- 5—Combien y a-t-il actuellement de confédérations syndicales sur le plan international (mondial) ?

N.B. — Pour prendre part au concours, il suffit d'avoir 3 bonnes réponses sur 5.

N.B. - On trouvera plus bas les explications quant à la façon de participer au concours des jeunes. A chaque mois, nous tirerons, parmi les bonnes réponses, le nom d'un gagnant qui se verra offrir des livres d'enfants pour une valeur de \$10.00. Ce prix est gracieusement offert aux lecteurs du Travail par les Editions du Jour, Montréal. Nous remercions encore une fois la Librairie des Editions du Jour ainsi que la Librairie des Editions Ouvrières pour leur généreuse participation à nos concours.

Ce qu'il faut faire

1. Découper les outils qui sont placés sous chacun des travailleurs et les coller ou les brocher sur le personnage auquel ils appartiennent.

2. Adresser le tout à :
LE TRAVAIL,
1001, rue St-Denis,
Montréal

Votre nom

Votre adresse

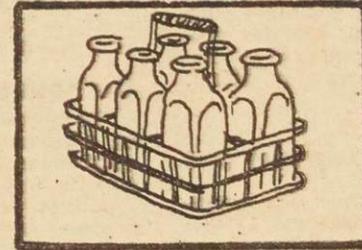
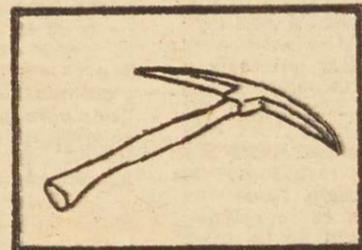
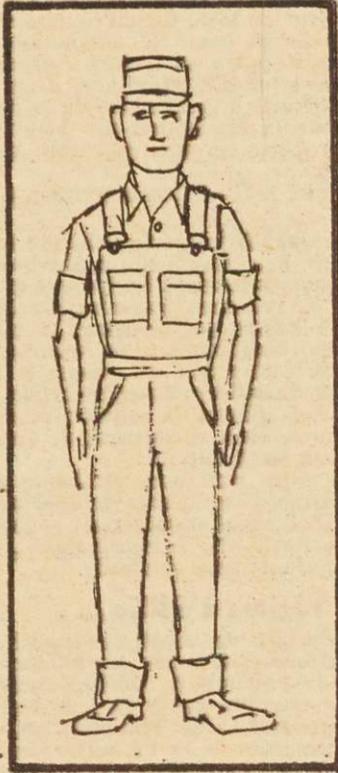
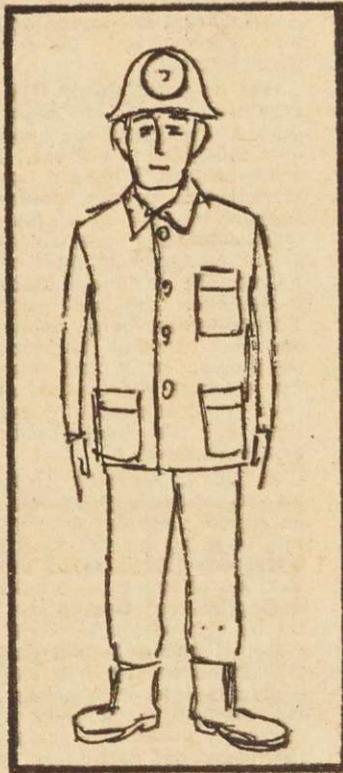
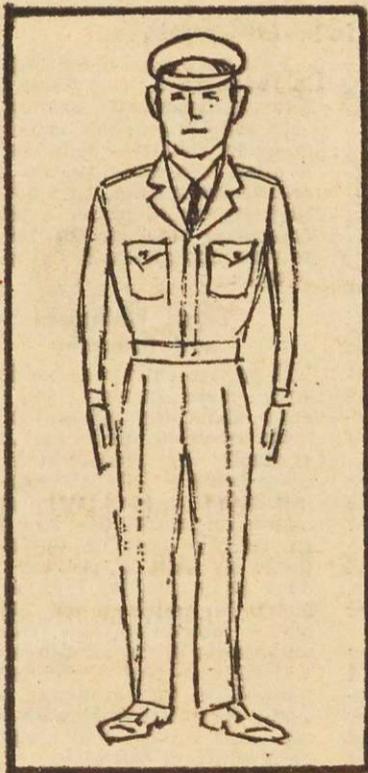
Age

N.B. — Il est très important que le participant au concours indique son âge car dans l'éventualité où il gagnerait le concours, il recevra des livres appropriés à son âge.

NOTRE GAGNANTE
du mois dernier :

Mlle Madeleine FORTIN (15 ans)
15 rue Saint-Pierre
Bagotville, P. Q.

LE CONCOURS DES JEUNES



Petits et grands,
participez à nos concours

**LISEZ
ET
FAITES
LIRE**

LE TRAVAIL

Followed from our previous issue

LABOR RELATIONS AND THE FUTURE OF NORTH AMERICA

by Jean MARCHAND

Workers

North America workers are strangers in the very industry in which they work and economic activity is a game-preserves from which they are systematically kept away.

In my twenty years of labor activity, I have met numerous workers who had never even visited the plants inside of which they spent most of their time. They had no idea about the importance of their contribution to production.

Workers, generally, have no liking for their work and it is with reluctance that they go to it daily. They come out of it tired out, either from noise, either from the controlled rhythm of the machines, or both. Often, an unsanitary atmosphere, either too hot, too cold or too damp, adds to the discomfort of their professional work. They ignore nearly all about the industrial cell to which they contribute their efforts. Prices, markets, the overall financial situation, production methods, competition, structures and plans of the industry, etc., are unknown to them or they know only what everybody knows. True, there are small house magazines intended to them. But these magazines have no prestige and are considered as instruments of propaganda aiming to upkeep their morale in view, always, of a better production. Suggestion boxes are also held in suspicion because of the distrust caused, automatically, by any management initiative.

The union is hardly more integrated than the worker. Confined to its limited objectives, it assumes the role of a watchdog that is not welcomed inside the house. Its information about the

industry, it has to get it from outside and, generally, must be satisfied with what the company has declared for public consumption. There is no question of the union taking any responsibility within the industry.

In short, our labor-management relations are patterned for conflict, not cooperation. Workers are not thought of as responsible and intelligent beings with whom to combine and achieve a community to work with the management. They are still indispensable tools to run the machines or accomplish certain jobs which cannot yet be automated. Sooner or later, it will be possible to do away with them, thereby increasing technological unemployment for which, of course, all responsibility will be denied.

Understand me well. Wage standards and the quality of working conditions are not involved here. An industry may very well pay high wages and offer good working conditions while maintaining those conflict structures which ignore man.

There has been a long time since we discovered that a well-treated race-horse is more efficient than one which is mistreated. After the race, however, it is led to the stable, not to the living room. A man from whom we ask, eight hours daily, to accomplish a job deprived of any human interest and whom we know, in the enterprise, mainly by the number he wears on his badge finds interest in his work merely in so far as it secures his livelihood. His employer's calls of distress, in times of trouble, leave him cold for he has no way of controlling the accuracy of his statements and automatically thinks of a manoeuvre. Be-

sides, is it not true to the spirit of our system for the employer to assume alone the responsibility for managing the enterprise while restricting the workers' role to production. Having often heard during bargaining talks their employer complain, in a general way, about competition and other difficulties of his enterprise, any reference to these problems is immediately connected in their mind to a manoeuvre aiming at weakening their bargaining power.

In other words, since workers do not have within the enterprise a status engaging their responsibility, it is unfair and even useless to ask them to behave as responsible partners in times of difficulty.

Workers permanently live in an atmosphere of insecurity. They are paid on an hourly basis and are obsessed by sickness, unemployment and old age. The little gains that they have made in these fields have most of the time been dearly paid through long, painful and costly struggles.

In short, not only does the enterprise humanly frustrate them but it is often seen by them as the main obstacle in the way of their family's welfare and their own. Under these circumstances, how can you ask them to give any credence to bombastic statements about the precariousness of the North America economy?

People

The people's feeling towards North America's big enterprise hardly differs from that of workers. Even though consumer goods are abundant and individual revenues quite high, they have no inclination for defending and protecting free enterprise. Why? Here's why. If we cast a glance

back on the social and political history of the United States and Canada, we find that the big management associations and what we call "Big Business" always opposed or, at least, were averse to what the little people wanted. We will find that they fought against the minimum wage law, against restrictions on women's and children's work, against old age pensions, family allowances, hospital insurance, health insurance, free and compulsory education, unemployment insurance and unemployment assistance, etc. All the things, in short, likely to relieve from want, provide security for the masses, combat disease and the risks of life were held in suspicion by financial and industrial groups. When did we ever see big enterprise crusading or merely supporting a campaign for a humane goal offering no hopes of an immediate return? How many times, on the other hand, have we heard employers recriminate against social security measures that people, in spite of their hostility, had managed to wrest from governments. Many an employer are still musing about what they call the "good old days" when workers were completely at their mercy, without any trade union or any protection.

How is it that employers who steel themselves against personal insecurity by investing large amounts of money into retirement funds and insurance policies of all kinds can't understand or understand so badly that low-wage earners may wish to do the same?

Let us now take the unemployment problem which brings ruin and distress to hundreds of thousands of homes, what does free enterprise do to fight against it and prevent it? Yet, it is primarily responsible for it. In an economy ruled by free enterprise, it is free enterprise that commits itself to provide society with the maximum welfare, convinced as it is that private initiative's dynamism and free competition will derive the highest yield from economy.

Given this picture of it, why, can you tell me, would people start on a crusade to defend free enterprise? Not that they are against it in principle, but they cannot see any reason why they should stand up for a type of economy that has worked in isolation, caring very little about their interest.

One may still throw at me the argument about our high standard of living and the quality of our industrial structure. These achievements, I believe, are not sufficient to win the spontaneous support of free men. No more than colonizing countries could gain the support of their colonized on the pretence that their contribution had been generous. The colonized being men, they one day decided to work out their own destiny and throw off the colonial yoke, often at the cost of tremendous sacrifices. Few are the mother-countries that understood.

In North America, there are no mass uprising against free enterprise. People merely show indifference, but the kind of indifference that kills in the end in times of crisis. In so behaving, they play according to the rules set by big enterprise itself.

But if one day—and that day may come sooner than expected—private enterprise needs popular support to survive, if our economy, under the pressure of new-born or expanding young economies, starts receding and is no more in a position to provide "bread and games," who will persuade the masses that our economic institutions are the best in the world?

Private Enterprise and Democracy

Because of historic circumstances and the exceptional prosperity North America has enjoyed, private enterprise has come to believe it had acquired

irrevocable rights. It is thus dangerously deluding itself. Private enterprise, as any other form of enterprise, is a means, not an end. It is not threatened so long as it effectively accomplishes its mission. But what is its mission? It is to provide the being all the while reminding that men are no animals which it suffices to feed to keep happy. They also have a heart, a mind, and moral and spiritual aspirations. To be sound, an economy must be humane; that is it must consider man in his every dimension. Hence, we have to make sure that our plants, on the pretence of profit or efficiency, do not become enterprises of collective degradation. I know, of course, that we cannot go back to Middle Age production methods, but we should endeavor to make whatever efforts are necessary to re-create a humane atmosphere and instil human interest in our enterprises.

On the national community level, private enterprise must be in sympathy with the people and consider their goals as its own. It must be willing to accept State restrictions aiming at a better distribution of wealth or greater employment stability. Within the realm of its economic possibilities and the potential of the economy as a whole, it must strive to expand social security measures both in quantity and in quality, to make education accessible to all, to suppress unemployment, etc. It must join together with movements fighting against unsanitary housing, ignorance and want of all types.

Finally, private enterprise must be convinced that it is accountable to the people and that it cannot indefinitely exist isolated in a world related to the other only by the strings it has attached to the neck of politicians. In other words, our economy must become democratized.

Under such circumstances, I get the impression that there would not be any need to start crusading in favor of private enterprise. It would be saved all by itself and people would begin to see it as one of their institutions, respectful of man and the common weal. I further get the impression that, in times of difficulty, it would find better understanding on the part of workers and the people.

I am not one of those who wish to nationalize everything and fight systematically against private enterprise. The experience of some countries tells us that it often is a gross mistake. But, on the other hand, I do not feel that we should preserve private enterprise only for the sake of private enterprise. It is also a mistake.

Trade Unionism and Economy

If private enterprise has to become more humane and care more about the public interest, trade unionism, for its part, must gradually be transformed and cease being strictly a demanding institution. It must assume economic responsibilities and form an integral part of the enterprise. As soon as we will have done away with the type of economy in which profit is the prime motivation, the role of unionism will be altered and it will have to feel a greater responsibility for economic decisions. It will also become more conscious of the limits and requirements of industry.

Within the actual context, however, I realize that it has no other alternative but to counter-balance the interests of other production agents.

Unionism will have to extend its field of action to the organization of leisure, to the protection of workers against the many difficulties of life, to a closer cooperation with management in order to create that humane atmosphere which I referred to earlier.

Importante victoire . . .

(Suite de la page 5)

et qu'à l'avenir les employeurs devront les respecter.

Une grève dans la construction peut être aussi efficace que dans n'importe quelle autre industrie. Elle est plus compliquée, plus difficile, mais comme les autres, elle dépend toujours du degré de volonté et de solidarité des travailleurs.

C'est une grande victoire syndicale parce qu'elle a permis aux travailleurs de la construction de Sherbrooke DE PRENDRE CONSCIENCE DE LA SITUATION DANS LAQUELLE DELIBEREMENT ON VOULAIT LES MAINTENIR. Elle leur a donné l'occasion de travailler ensemble à la recherche des solutions à leurs problèmes. Les travailleurs de la construction de Sherbrooke ont pu constater davantage l'importance pour eux, non seulement d'appartenir à un syndicat, mais d'y participer activement. Pour les travailleurs de Sherbrooke, plusieurs principes étaient l'enjeu de cette grève: la sécurité syndicale et la retenue syndicale. Sur ce point, le règlement de la grève oblige, non seulement les employeurs à reconnaître le principe, mais à le mettre également en pratique. Les employeurs feront la retenue de la contribution syndicale à toutes les semaines pour tous les membres qui l'auront autorisée (90% des travailleurs ont signé cette retenue). Cette retenue volontaire, irrévocable pour la durée de la convention, à moins qu'elle ne soit révoquée 30 jours avant la date anniversaire de la convention, établit à la fois qu'elle est transportable d'un employeur à l'autre. C'est donc la fin pour ces syndicats d'être continuellement aux prises avec le problème de réorganisation afin de conserver leur caractère représentatif. C'est également une victoire contre la Fraternité (l'Internationale) qui, par des procédés qu'on ne peut qualifier, a tenté de se faufiler pour devenir partie co-signataire au décret.

Les heures de travail

40 heures au 1er janvier — 8 heures par jour, 5 jours par semaine.

Si le Ministre du Travail décrète des exceptions, elles seront très limitées quant aux catégories; même pour ces exceptions, les heures ne devront pas dépasser 8 heures par jour et 44 heures par semaine.

Les heures de travail tant pour les employeurs que pour les travailleurs ont toujours été le gros litige. Les employeurs de Sherbrooke, sur ce point, ont toujours accusé les travailleurs de vouloir leur imposer des conditions qui n'existaient nulle part ailleurs dans l'industrie de la construction dans la Province.

Evidemment, le règlement de la semaine de 40 heures au 1er janvier 1963 crée un précédent puisque, actuellement, seuls les plombiers de Sher-

brooke sont à 40 heures et certaines catégories de travailleurs à Montréal. Le principe est accepté à Montréal, il le sera à Sherbrooke le 1er janvier 1963.

Les vacances :

3% à la signature de l'entente.

Les salaires :

\$0.10 à la signature de l'entente.

On vient donc de créer le précédent, à savoir qu'il sera possible à l'avenir de recevoir des avantages dans l'industrie de la construction avant même que ces avantages soient sanctionnés par décret par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil — \$0.20 au 1er janvier 1963. C'est l'équivalent de la pleine compensation pour la diminution des heures de travail de 45 à 40 heures. Encore là, c'est une victoire syndicale parce que, dans l'industrie de la construction, le principe de la pleine compensation pour la diminution des heures de travail était loin d'être reconnu et encore moins mis en application.

\$0.10 au 1er mai 1964 — une convention d'une durée de 3 ans.

Ce sont là les grands joints de l'entente qui a mis fin à la grève des travailleurs à Sherbrooke. Des principes auxquels tenaient les travailleurs en construction ont été reconnus, à savoir: la retenue syndicale, les 40 heures par semaine, la pleine compensation, des conditions de salaire accordées avant que la convention soit extensionnée, font de cette lutte des travailleurs en construction une victoire éclatante. D'ailleurs, la satisfaction manifestée par les travailleurs au moment de l'acceptation de l'entente en a fait foi.

Et que cette grève n'ait pour effet que d'apprendre à un groupe d'employeurs de Sherbrooke que, à l'avenir, ils devront transiger de bonne foi avec les représentants de leurs employés, elle aura été une grande victoire syndicale.

Un nouveau régime s'édifie . . .

Le régime de mépris des droits des travailleurs en bâtiment s'effondre-t-il? Les travailleurs en construction de la Province de Québec s'acheminent-ils vers une nouvelle phase de leur histoire syndicale? En faisant fi de l'intimidation, des menaces et des procédés de toutes sortes, les travailleurs en construction sont-ils à édifier un régime de "coopération," où travailleurs et employeurs, en collaboration, établiront les conditions de l'industrie entière du bâtiment?

L'analyse des événements d'octobre à l'occasion de la grève du bâtiment à Montréal, celle des événements de décembre dans les comtés de Brôme, Missisquoi et Bedford, celle des événements d'avril à Tracy et l'analyse des événements récents à Sherbrooke et les Cantons de l'Est sont si significatives qu'elles nous invitent à beaucoup de réflexion.

REAL LABELLE

What Labor thinks about Education

As far as we are able to see into the history of the Canadian Labor movement, we find a constant preoccupation on the problems of education. The Union organization has always claimed for the worker the right to instruction to the same extent as for other citizens. To be accessible to the mass of the workers, instruction should be free and parents should benefit from a financial situation permitting them to keep their children in school as long as their talents could justify doing so.

We have therefore asked that instruction be compulsory until the age of eighteen years. The demands of a financial nature made by the Unions to the various governments aimed at permitting all Canadian children to obtain the maximum of education which they could attain intellectually. In addition to the gratuity of education proper—at all levels—the Union movement has suggested the multiplication of scholarship, of school allocations, the extension of family allowances and even the school loan for students reaching university level.

The situation in Canada

I would like to be able to tell you that the situation in Canada in the matter of education has reached such a stage of development that it may be used as model by all nations with the same preoccupation. Unfortunately, such is not the case.

For all practical purposes there are in Canada nearly 2 millions of illiterates. One third of our children leaves school before finishing their eight year. According to the 1951 census, one half of the total of Canadian labor had not gone beyond this school limit. Hardly twenty per cent of children who have the capacity to complete their secondary course ever finished it. Six per cent of the school population obtain university degree, where it would be possible to reach thirty per cent.

With all proportions taken into account, Canada has 50% less specialized workers than the United States.

What are the aims of labor education

Music, literature, natural, economic or political sciences, all intellectual benefits are part of the universal heritage. As much as material wealth, the treasures of culture belongs to all men before being attributed to one or the other.

The ultimate purpose of labor education is to allow workers, particularly those which form the labor movement, to develop their talents, increase their knowledge, expand their personality to the limits of their personal, family and social responsibilities.

The Union officers responsible for labor education are convinced that they are not mainly the ones who create education for workers, but they consider themselves as instruments, as the collaborators of all those, and they are numerous, who wish to improve their culture and constitute themselves the effective agents of their own education.

We consider culture not only as a mere accumulation of knowledge, but as that which "allows a man to take his place in the world and to give a purpose to his life."

What is the worker's place in the world today? It happens too often that he is as a stranger in his own plant, even if he must spend most of his life in it.

Canadians live in a corner of the paradise of private enterprise. We are however many who are not satisfied with certain benefits of such a paradise. This is surely not the place to undertake criticism of our economic structure, but it seems to me that it is pertinent to the subject I have been asked to cover to underline that the integration of workers into the life of enterprises is one of the tasks to which labor education may strongly contribute. The objective to be attained could hardly be described in one word. For exam-

ple, the co-management has often been mentioned, but, like many others, this expression was so much bandied about that it has perhaps lost some of its meaning. Let us say simply that we have the ambition of **someday** finding in undertakings workers who are complete collaborators, partners who shoulder effectively their share of responsibility of the enterprise. It is quite evident that the search for such an objective means intensive programs of initiation in the life of the enterprise, in the production and marketing processes, etc. I believe that I can state at this point that the Canadian Labor movement, certainly the CNTU would agree to collaborate with the employers, individually and in groups, in the preparation of any programs of initiation and study towards the objective which I have just described.

Above enterprise, above industry, there is society and its political expression: the State. It appears that one of the most evident consequences of industrialization is to diversify the sources of power. Rural civilization have often shown the great power and sometimes the despotism of a very homogeneous and also very restricted elite. On the contrary, in all our modern societies, we can see a diversification of political power. An immense task remains however to be accomplished if we want the official ideals of democracy, the values which it claims and on which it wants to be based to become realities. The equality of all citizens in the State and generally the full exercise of the rights of the citizen, remain objectives to look for and, at least, to perfect. There again, labor education can play a foremost part.

It would, no doubt, be better to speak here of adult education because the political and economic life, at the level of a country and more over at the level of the universe, is today so complex that there are few adults, whatever may have been their basic education, who could claim to be perfectly prepared to play their part.

The corner stone

We believe that, for a worker, unionism is the first to give him his place in the world. Therefore, most of our efforts tend towards the study of unionism and of the concrete problems pertaining thereto.

One of the main objectives of the Education Dept. of our Confederation is to furnish to all members, and more particularly to union officers, the opportunity of reflecting on acquired experience. What constitutes the wealth and the strength of a labor union is that, conforming to the democratic ideal which inspires it, it allows everyone of its members to do his share in the orientation of the group by offering him the opportunity of expressing his opinions and of comparing them with those of his companions before contributing, by his vote, in the determination of the concrete policies to be adopted. This mode of democratic expression and control is found at all levels of our movement.

Union democracy is seen mainly, and is expressed more forcibly in constitutional assemblies on local, regional, provincial or federal levels. It may sometimes happen, and it does happen, that such regular assemblies do not permit to study fully as would be desired, such or such problems of union life. The requirements of action are responsible for this lack, about which the union directors are the first to complain.

It must also be said that certain problems which preoccupy one or another group of union militants are not brought up in constitutional meetings due to the lack of time.

Without minimizing the importance of constitutional meetings, but, on the contrary, after insisting on the fact that such meetings are the very foundation of union democracy and the paramount instrument of worker's promotion, we may nevertheless affirm that they could not give their maximum yield without being complemented by other opportunities for personal or collective reflection.

WORTH KNOWING

— 1 —

The collapse on the New York stock market which reminded many of the sombre crash of 1929 was one of the main events of this month. Canada, whose economy is closely attached and even integrated to that of the United States, would doubtless feel the repercussion of a new crisis. However, this debacle, even at its worst, could not be as serious as that of the 30's. We already have the beginning of social security: family allowances, payments to the unemployed and the hospitalization insurance could remedy extreme poverty.

This fall in securities, desired and arranged by industrialists was the revenge of the United States Steel. The directors of this iron works monster had not willingly accepted the intervention of the President in the steel controversy, in April last, and especially his opposition to the increase in the price of their product.

The majority of the investors did not see at once the political implications of such a manoeuvre. Newspaper editorials, the declaration of Ladd Plumley, President of the United States Chamber of Commerce, were necessary to make them see the underlying facts. Two days after this move had started, or precisely on May 30th, the exchange stopped going down; small investors, the people showed their confidence in President Kennedy.

All industrialists did not however try to take revenge by the mass sale of their securities, some thus wished to free capital required to establish new branches in the Common Market Countries where they wished to compete.

The dynamism and economic progress of Europe will surely alter the aspects of the American economy (also the Canadian) in the coming years. Stock exchange prices are inflated, overvalued both in the United States and here and a serious change towards economic levelling would be necessary to revalue the shares held by investors, or the face values will inexorably be nibbled and brought to their real value, thus bringing devaluation and at the same time general deterioration.

I leave all this for the appreciation and meditation of Mr. Diefenbaker.

— 2 —

The electoral campaign is in full swing, if we can call it that, because no campaign was ever as dull, lacking in enthusiasm and followed with so little interest. Still all our prime-ministerial candidates are champions: Diefenbaker, champion of the rights of man; Pearson, champion of the national emblem; Thompson, champion of private enterprise and Douglas, champion of nationalization.

Lady Luck seems however to give Mr. Diefenbaker a greater opportunity to show his talents as a comedian. A Chinaman happened to be at the airport where Diefenbaker's plane landed in a small Ontario community. The Prime Minister could not stop congratulating him and shaking his hand in a most cordial manner. The Chinaman, a newly arrived immigrant, has not yet got over it. Perhaps Mr. Diefenbaker spoke French to him?

Always carried away by his plane, and by his humanitarian convictions, Mr. Diefenbaker found himself with the Doukhobors, the Sons of Liberty. During his speech, on the planes of Manitoba, six women took off their clothes as a protest against the persecution of their brothers by the Government, which is the defender of the rights of man. Policemen who did not relish the joke, took away the protesting parties at once.

The other contestants continue to rehash before different audiences their everlasting anecdotes which would like to be funny but only succeed in being flat. It might be believed that only politicians have resisted the wave of evolution of the last few years; they are unattractive mummies which smell of the camphor of old worn-out programs.

— 3 —

Municipal politics, which concern more closely local daily problems, better serve the present interests of our citizens. After hearing about it for some fifty years, Montrealers have at last seen the first drilling of "their" subway. This happened on May 23rd, at 8 o'clock in the morning, and it was quite a scene to see all these gentlemen of the Executive Committee meeting so early to attend the start of the work. Evidently this first section of one and one-fifth miles will not relieve our large arteries. One must not be too optimistic, happiness will only come tomorrow. If everything goes well, it will be only in 1966 that 175 millions of travelers will be transported annually underground from north to south and from east to west in Montreal.

Until then, you may retain your rattletrap and continue to be unnerved during traffic hours and to swear against all bad drivers — yourself excepted, of course — who clutter up the City.

Suzanne WILLEMS

Toronto City Council Backs National Health Plan

TORONTO (CPA) — Toronto City Council rebuffed an attempt at interference by the Canadian Medical Association and endorsed a brief prepared by its welfare department favoring a national health plan.

The brief, drawn up for submission to the Royal Commission of Health Services, calls for a government-sponsored scheme providing both preventive and curative medical treatment, drugs, dental care, spectacles and other related items.

When the brief was approved at the committee level, the CMA through its general secretary, Dr. Arthur Kelly, voiced its objections. Dr. Kelly said the CMA suspected the brief represented the view of welfare committee members only rather than reflecting city policy. The brief

should not go forward as a city document in that case, the CMA suggested.

Alderman Horace Brown, chairman of the welfare committee, responded: "We don't tell the CMA how to run its affairs and I don't think the CMA has any right to tell the committee how to run its affairs..."

Council Backs Health Plan continued

At the full city council session, the brief was approved unanimously and Alderman William Archer said he hoped the CMA would take note of that fact.

The brief says that public welfare programs cannot accomplish maximum results without the provision of adequate health services on a national basis for the

benefit of all citizens and their dependents.

Cashing In

A few of the more progressive doctors claim that their recalcitrant Saskatchewan colleagues' real reason for opposing bitterly the provincial government's proposed medical care plan, is a cold-cash consideration.

Seems that the stolid Saskatchewan types figure that, if they're reimbursed for treatment by the government, along with the provincial cheque will come a federal income-tax deduction notice.

The doctors, it is said, don't really want anybody but themselves to know just how much they're making... for obvious reasons...

ASSURANCE-GROUPE



MALADIE ACCIDENT

VIE SALAIRE ETC.

LES SERVICES DE SANTÉ QUÉBEC

MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE

LABOUR CNTU

The Pot-Men of Baie-Comeau lose patience

When it is said that union leaders influence their members, it is true; but when the employers abuse of their authority the pot sometimes boils over... then revolt breaks out with the result that the interests of the Company are not always served.

This is just what happened in Baie-Comeau. The Canadian British Aluminum Company, after having accepted in the collective agreement that an arbitration award in an interest or rights dispute would be final and binding for both parties, later refused to submit to such an award.

The pot had reason to boil over since the Company obtained a writ of "certiorari" so that it would not have to enforce the decision. Then the worst was bound to happen.

The workers on the four o'clock to midnight shift, as well as those on the midnight to eight o'clock shift, decided, without the knowledge of their leaders, to stop working during the night of Tuesday to Wednesday (May 15th-16th).

The Company representatives tried to convince the workers to go back to work but in the absence of the union leaders failed completely. Some of the Company officials will not recall with pleasure the speech they made that night... For the workers, who had decided at all costs to win their point, were not interested in speeches and found a way to dispose of the orators... With the result that some of the Company directors had to use cushions on their chairs for a few days after. Oh! what painful souvenirs!

The union leaders were immediately notified and hurried to the scene to stop the squabble. When they arrived, there was a complete blackout at the plant and disorder reigned supreme.

If this revolt took place, it is because the Company did not respect its signature by not submitting to the arbitration award. And this even after the Minister of Labour, the Honourable René Hamel, had pointed out that satisfactory or not, both parties had to comply with the sentence.

The workers had another reason to revolt. With the coming of the hot weather, working conditions were most unsatisfactory. The arbitrator had accepted as a fact that the employees worked too much and had not rest periods (they worked for eight complete hours without stopping).

Following these events, the Company accepted that Mr. Lucien Boucher, vice-president of the Union of Arvida, and President of the Aluminum Branch, come to Baie-Comeau to prepare reasonable periods of rest based on the award.

After a few negotiation meetings, periods of rest of 140 minutes per shift for six pot-men were agreed upon. Moreover, one worker has been added on each shift.

This plan is now being tried out. Everybody is now back on the job, all is quiet once again and the Canadian British Aluminum Company has assured union representatives that the employees will not suffer discrimination as a result of these troubles.

Mr. Boucher was to return to Baie-Comeau the following week to try to settle five other grievances. We are quite hopeful that a solution to these disputes will be found.

If we take into consideration these unhappy incidents, it seems that the Canadian British Aluminum Company does not intend to comply with arbitration awards. Must we suppose that the workers will always feel the need to have recourse to incidents of this sort? Let us hope not and that this incident, which coincides with the anniversary of the Arvida strike of May 17th, 1957, will not be repeated. May both parties learn to understand each other better.

Guy GAGNE

C. N. T. U. News

IN SHAWINIGAN

All negotiations have been broken off

Negotiations in all the chemical industries of Shawinigan have been broken off. At the C.I.L. plant and at Canadian Carborundum, the Unions were forced to end them because of the attitude of the Companies. But at the Shawinigan Chemicals, subsidiary of the Shawinigan Water & Power, the Company took the initiative to stop negotiations. This was expected, but it could have been prevented if management had agreed to negotiate in good faith. The representatives of the Unions had made it clearly known that they were ready to negotiate seriously immediately, without waiting for conciliation, arbitration, or for the last critical days before the end of the cooling-off period set by the law. But the Companies did not see it this way. Here is what happened.

The C.I.L. : an ultimatum

At the C.I.L. plant, the Union's bargaining committee spent many meetings explaining the Union's demands, or exchanging views with the Company, after which the Company was invited to make its first offers. In reply, the employer bluntly stated that it would make no offer at all unless the Union withdrew some of its claims. The later refused right away to do this, alleging its demands were justified. Moreover, the Union declared it would not give up any of its demands before knowing if the Company would be ready to consider some of them at least: why should the Union give up its demands before bargaining has actually begun!

It is then that the Company came out with an ultimatum: it would not make a single offer except on wages, and moreover it would do this only if and when the Union dropped all its other claims! Of course this was refused without hesitation. Not satisfied with offering the worst working conditions of all the chemical industries of Shawinigan, the C.I.L. also took a most arrogant attitude. This left the Union no alternative: negotiations were broken off. A general meeting attended by a large majority of the members unanimously decided to do this.



A Chat with Bill's Friend

Montreal? Winnipeg or Quebec?

The above photograph shows one of the shopping centers belonging to the 11,000 co-operators of the City of Winnipeg. These co-operators have grouped themselves into a co-operative society, the Red River Co-operative, with a business turnover in the present year amounting to more than 3½ millions of dollars. A rapid survey of the Winnipeg co-operative establishment showed us that it owns two large food stores, two hardware stores which also sell electrical appliances, two drugstores, two distribution depots for fuel oil and farm products, two service stations and a bakery. I admit that this visit elated me. On my return to Montreal, I hastened to communicate my impressions to Bill.

His reply was quick: "Why should we go to the troubles of building co-operative stores when, in all our large cities, we have a string of food stores which are perfectly equipped and supply us with all the products we may wish for? Moreover, I doubt whether before long co-operatives will be powerful enough to sell cheaper than the large chain stores". Bill must still be convinced of the benefits of the co-operative movements in the field of consumption.

And I have the impression that he is not alone but this does not mean that he is right. I would answer, and I did so, you may be sure, by saying that such is not the question. What we have to know is whether consumers are satisfied to see an ever-growing concentration of the food trade in the hands of a few merchants whose audacity and initiative are beyond doubt. In such conditions are we not justified in fearing the establishment of a veritable monopoly, that is the almost absolute control of the food product business by a few giant distributors. There is no doubt in my opinion, that this would constitute considerable danger for the consumer's pocketbook and also for the liberty of choice as regards the products which he prefers.

The reason which I have just mentioned would alone seem sufficient to justify Québec consumers grouping themselves in a vast system of co-operatives. They would not start from scratch since already in our midst consumer's co-operatives have developed to a certain extent. We must add however that they have until now been successful especially in small or medium municipalities.

DREAM OR REALITY

As our readers are no doubt aware, farm co-operatives are more powerful in our province than consumer's co-operatives. From certain points of view this makes things much easier. Thus, if Québec consumers decided one day to rely really on the co-operative form and to establish throughout the province a real system of popular stores, commonly owned by all the co-operatives' members, this consumer's movement would thus be in an excellent position to establish a solid link the farm co-operatives which already handle an important proportion of the farm products. Thus, the co-operators would oppose to the capitalist cycle a parallel co-operative cycle of the food economy. In this manner, consumers would certainly be protected as regards the

quality and the prices of products, and also the methods of trade and the abuses of all kinds which exist today. It seems evident for any reasonable person that the folly of trading stamps and of all similar forms of would-be inducements will cease only when well organized consumers decide to forget such crazes and restore trade on rational bases. When one purchases a box of soap, one does not necessarily need a tooth brush or a glass, and when one goes to the drugstore to purchase medicine for the children, one certainly has no intention of obtaining a dinner plate.

I did not have time the other day to present my second argument to Bill as we had to leave. He may perhaps answer it, Bill is stubborn. If perchance some readers would give us their opinion on this subject it would be very useful in our readers' column. You may ask me why I do not publish Bill's opinion? To tell the truth, the poor fellow is as bashful as he is stubborn. He willingly voices his objections in private conversations but he would never write them and still less sign them. Bill is not the kind to become a co-operator nor a unionist. But neither is he a scab. If you wish we will talk about this later.

Bill's friend

The Shawinigan Chemicals pretends...

At Shawinigan Chemicals, several meetings were also spent explaining the agreement project. There the Company obviously intended to deprive the workers of many of the important advantages they had obtained with such difficulty in the past. After lengthy and involved discussions, the Company suddenly pretended to make "offers." It presented a project made up in part of a group of six articles — twenty paragraphs long and treating of relatively minor matters. This partial project was presented as a "package", that is to be accepted or rejected as a whole. Because the Company had included in her partial project some clauses which were absolutely unacceptable, it had to be rejected. We nevertheless made counter-proposals which were refused. The Company then announced that it would end negotiations, after which we made a last effort to continue by inviting the Company to discuss the more serious matters which separated us. But it refused once again and asked for conciliation.

At the Carborundum : minor points only

There also, a great many negotiation meetings took place. The parties agreed on a certain number of minor points. But these are negligible if one considers the fact that on all important matters, the Company not only refuses the demands of the workers but wants to take away many of the most important advantages they already have in their collective agreement! It regrets the old days! Because it was impossible to come to an agreement at this stage, the workers decided to break off negotiations.

The second round

And so it is the opening of the second round on every side. Will the employers be more realistic during conciliation? This is doubtful if we consider their attitude during negotiations. Meanwhile, the workers are closing their ranks, and Union spirit which was already good, gains ever increasing strength and determination.

The next
CNTU
general
CONVENTION
will be held
in
MONTREAL
Starting
Oct. 14th
at the Mt. Royal
Hotel